71e ANNEE (8e Série) N° 43 26 OCTOBRE 1961

SEMINARY LIBRARY
PASSIONIST FATHERS

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

SOMMAIRE

DOCTRINE

Le Diaconat. — *La controverse sur le renouveau du diaconat :* 1. Bibliographie ; le diaconat fonction spécifique ; diaconat et célibat, 625. — 2. Controverse sur le diaconat dans l'état de mariage, 626. — 3. Deux documents récents : Mgr Jubany : « la rénovation du diaconat et le célibat ecclésiastique » ; il faut obtenir une solution viable qui ne soit pas en marge de la tradition, 627. — Dom Kerkvoorde : « Où en est le problème du diaconat ? » 630.

Questions œcuméniques. — I. Livres d'initiation : R. Veillet, *Les Etats généraux de l'Eglise*, 631. — *Le Christ et les Eglises*, 632. — II. Ouvrages généraux : M. J. Le Guillou, *Mission et Unité. Les exigences de la communion*, 632. — Gregory Baum, *L'unité chrétienne d'après la doctrine des Papes, de Léon XIII à Pie XII*, 634.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — *Foi et technique* (R. Sugraynes de Franck, A. Dondeyne, etc.) : conditions nécessaires pour préparer l'accueil de la foi dans un monde scientifique et technique, 637.

Comptes rendus bibliographiques : A. Pélissier, *Innocent VI, le Réformateur, deuxième pape limousin*, 640. — Dom Ch. Poulet, *Histoire du Christianisme*. Fasc. 39, 640. — J. D. Gernigon, *De l'origine des Registres paroissiaux à l'établissement de l'état civil en Maine et en Anjou*, 640.

PREDICATION

Voir sommaire détaillé en tête des pages blanches.

DIRECTION : Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — R. DESVOYES, Codirecteur
CORRESPONDANCE : M. le Directeur de « l'Ami du Clergé », BP 4 Langres (Hte-Mne)
PUBLICITÉ EXCLUSIVE : M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS (8e)
Paraît tous les jeudis à Langres

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE HEBDOMADAIRE DE DOCTRINE ET DE PASTORALE

ABONNEMENTS		France	Étranger
	Doctrine seule	10	15 NF.
	Doctrine et Prédication.	12	18 NF.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er JANVIER de l'année en cours
On n'accepte pas d'abonnements à la PRÉDICATION sans la DOCTRINE

L'AMI DU CLERGÉ, 2-4, rue Claude-Gillot, Langres (H.-M) - C. C. P. 21.88 Nancy

PETIT COURRIER

Q. — Quels sont les ouvrages parus sur *Eve Lavallière*, et quel est le plus complet et le plus historique ?

R. — Eve Lavallière a suscité toute une littérature et, de sa mort (1929) à 1936, n'ont pas paru moins de douze ouvrages sur le sujet (sept français, un allemand, un anglais, deux italiens). Citons, pour mémoire, les biographies de R. Marcerou (1927), Per Skanssen (1930, réédit. 1934), H. Villette, Téqui (1933), L. Delarue-Mardrus, A. Michel, 1935... *Vie et conversion d'Eve Lavallière*, par le P. Omer ENGLEBERT les surclasse toutes. L'auteur a pu disposer du cahier spirituel d'Eve, de son livre de compte, du mémorial de Léona, des lettres au curé de Chanceaux, à Mme de Galembert, à la marquise et aux comtesses d'Elbée... Il a interrogé les témoins des premières années ; il reste discret sur l'enfant de l'actrice. L'ensemble est sérieux, tout en gardant la verve d'un certain *Curé Pecquet*. — Du même, voir *Ecrits spirituels d'Eve Lavallière*, Edit. franciscaines, 1939 (recension *Ami*, 1948, 227). — Mathilde Mortier lui a consacré un drame en 4 actes, Impr. Wagner, à Nancy, 1948. — Dom Charles Poulet lui a réservé un bon chapitre de sa *Sainteté française*, t. II. *Les Convertis*, p. 259-313. — L'*Ami* du 29 août 1929 a raconté (d'après *Les Débats*) l'occasion de sa conversion (p. 572-73).

Q. — Un lecteur est surpris de voir dans des publications catholiques, recommander la lecture de Balzac : « *Tout Balzac, enfin pour tous !* » Ces œuvres ne sont-elles pas à l'Index ?

R. — Ne dramatisons pas. La page en question est un simple placard publicitaire, qui a trouvé place dans de nombreux périodiques. Et « pour tous » y signifie : « pour toutes les bourses ». — Ceci dit Balzac reste bien à l'Index avec l'indication : « *Omnes fabulæ amatoriæ* », les romans d'amour impur. Leur détermination n'a jamais été faite d'une façon définitive. L'abbé Bethleem en a proposé une jadis, qui a été reprise en grande partie par *Livres et Lectures*, n° 54, mars 1952, p. 101 ; par le recueil *Je choisis mes auteurs* (3e édition sous presse) et par le *Répertoire* Sagehomme (en cours de refonte).

Livres et Lectures y rangeait « nommément » : *Berthe la repentie, conte drôlatique ; Les Cent contes drôlatiques ; Contes bruns ; Les Employés ; Esther heureuse ; L'Excommunié ; La Femme supérieure ; Histoire des treize* (*Ferragus, La Duchesse de Langeais ; La Fille aux yeux d'or*) *; L'Israélite ; Jeanne la Pâle ; Le Lys dans la vallée ; Le Livre mystique ; La Maison Nucingen ; Nouveaux contes philosophiques ; Le Père Goriot ; Physiologie du mariage ; Seraphita ; Splendeurs et Misères des courtisans ; La Torpille ; Un grand homme de province à Paris ; Le vicaire des Ardennes.*

Ce qui ne veut pas dire assurément que les autres romans sont « pour tous ».

Q. — Que signifie le nom *Sonia ?* Quelle est cette sainte ?

R. — Sauf avis mieux informé, *Sonia* est un diminutif de *Sophie*. Vous avez donc le choix entre les saintes ou bienheureuses qui portent ce nom.

1° Le 30 avril, le martyrologe mentionne sainte Sophie, vierge et martyre, qui aurait été victime de la persécution de Déce, vers 250. A la cathédrale de Fermo (région d'Ancône, Italie), on présente son chef à la vénération des fidèles. — 2° Deux des trente-deux religieuses martyres à Orange, en juillet 1794, et béatifiées en 1925, portent le nom de *sœur Sainte-Sophie :* Marie-Gertrude de Ripert d'Alauzier, et Marie-Marguerite d'Albarède, toutes deux ursulines. Fête le 9 juillet. — 3° Plus près de nous, sainte *Madeleine-Sophie Barat* († 1865), vierge, fondatrice des religieuses du Sacré-Cœur, canonisée en 1925. Fête le 25 mai. — 4° Les 1er août et 30 sept., le martyrologe romain mentionne sainte *Sophie*, mères des saintes vierges et martyrs, Foi, Espérance et Charité : certains critiques y voient une allégorie, la divine sagesse étant source des vertus théologales. De même sainte *Sophie*, martyre, compagne de sainte Irène, toutes deux mentionnées le 18 sept. : elles proviennent de la liturgie grecque, spécialement de Constantinople, où l'église Sainte-Sophie — en l'honneur de la divine *Sagesse* — avait sous sa dépendance celle de Ste Irène (*la Paix*). (Cf. *Vies des Saints et Bx*, Letouzey).

Ouvrages suisses de langue française. — Office du livre, Fribourg (Suisse), 6, rue du Temple. — In-8, cartonné, de 220 p., 20 NF.

Cet important volume n'est autre que le catalogue méthodique d'un important commissionnaire suisse, spécialisé dans l'exportation. Il renferme dans l'ordre alphabétique d'auteurs les ouvrages suisses de langue française parus en ces dernières années et disponibles fin 1960. On a voulu réaliser un ouvrage de référence pratique pour le libraire, à l'aide des catalogues d'éditeurs et de la bibliographie officielle suisse, sans prétendre fournir une bibliographie complète de toutes les publications suisses de langue française, ni une description complète et méthodique de chaque ouvrage. Les ouvrages parus en collection figurent à la place alphabétique de l'auteur et à celle de la collection. Les prix sont indiqués.

En vente à l'Ami du Clergé

P. FOURNIER

PETITE HISTOIRE DE MA RELIGION

Comprend l'*Ancien Testament* (J.-C. préparé), le *Nouveau Testament* (J.-C. venu), l'*Histoire de l'Église* (J.-C. continué) jusqu'à notre époque.

In-16, 192 p. : 2,50 NF. Fco

(*Voir suite* p. 319).

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

Importants ouvrages récemment parus

chez DESCLÉE & Cie

« L'EGLISE EN PRIÈRE »

A. G. MARTIMORT

Introduction à la Liturgie

Collaborateurs :

R. BÉRAUDY — B. BOTTE — N. M.-DENIS - BOULET — B. CAPELLE
A. CHAVASSE — I. H. DALMAIS — B. DARRAGON — P. JOUNEL —
P. M. GY — A. NOCENT — A. M. ROGUET - O. ROUSSEAU - P. SALMON

1 vol. Relié linson (15 x 22) sous jaquette, 16 hors-texte **29,70** NF + T.L.

★

INTRODUCTION A LA VIE SPIRITUELLE

L. BOUYER

Précis de Théologie ascétique et mystique

1 volume, relié linson (15 x 22 cm) sous jaquette, 8 hors-texte **18,60** NF. + T. L.

★

« PROCESSIONNAL DE LA MESSE »

P. JOUNEL

PSALMODIE DES PROCESSIONS D'ENTRÉE, D'OFFRANDE ET DE COMMUNION
POUR LES DIMANCHES ET FÊTES

Nº 712 I 11,5 x 18,5 cm., 712 pages sur papier mince. — Broché : **19,00** NF. + T. L.
Relié linson sous jaquette : **24,00** NF. + T. L.

★

« AU SOUFFLE DE L'ESPRIT »

Jh. COLOMB

Pour les Classes de fin d'Etudes
Pour les Cours Complémentaires
Pour tous les jeunes de 12 à 15 ans

L'ouvrage comprend deux volumes. Le titre général « AU SOUFFLE DE L'ESPRIT » exprime assez l'unité profonde de l'ouvrage : l'adolescent écoute comme une personnalité qui se cherche et veut s'affirmer ; il rencontrera partout l'Esprit qui, au dedans et au dehors, le sollicite et veut l'entraîner jusqu'à Dieu.

Dans l'Eglise du Christ (nº 580-I)	Livre de l'Elève, 142 p., 14 x 20	6,00 NF
Histoire de l'Eglise (nº 580-II)	Livre de l'Elève, 140 p., 14 x 20	6,00 NF
Le Guide du maître — pour les 2 volumes	— nouvelle édition	5,20 NF

(T. L. en sus)

SUPPLÉMENT AU DICTIONNAIRE DE LA BIBLE

Commencé par L. PIROT et A. ROBERT
Continué par H. CAZELLES et A. FEUILLET
professeurs à l'Institut catholique de Paris

Vient de paraître :

FASCICULE XXXVI, « Pastorales » — « Paul », 20 NF

Prix spécial aux souscripteurs : **15** NF.

Les tomes I à VI (N° I à 35) et le N° 36 valent ensemble 540 NF. Le règlement de cette somme peut faire l'objet d'un large crédit, sans frais pour l'acheteur.

LETOUZEY ET ANÉ, 87, Bd Raspail, Paris - VI

Viennent de paraître

L. ALGISI
Traduit de l'italien par Julien Thomas-d'Hoste

JEAN XXIII

Un volume in-8 écu de 326 pages, avec 16 p.

Préface de DANIEL-ROPS

de hors-texte, sous jaquette illustrée en couleurs . ... 15 NF.

« *Aucune biographie de Jean XXIII ne dépasse en sérieux la documentation, en exactitude de ton celle d'Algisi.* » DANIEL-ROPS.

Le dernier chapitre PHYSIONOMIE d'un PONTIFICAT, écrit pour l'édition française, conduit le récit jusqu'en 1961.

●

Rappel :

P. FERNESSOLE

PIE X, Sa vie et son œuvre
2 vol. in-8 écu, illustrés .... 18,50 NF.

PIE IX, Sa vie et son œuvre.
2 vol. in-8 raisin, illustrés
Tome I, paru, en fin 1960........ 16,00 NF.
Tome II, à paraître en fin 1962

PIE XII et l'éducateur de la jeunesse 5,00 NF.

Couvent Saint-Gildard des Sœurs de Nevers

LES ÉCRITS DE SAINTE BERNADETTE ET SA VOIE SPIRITUELLE

présentés par

A. RAVIER, S. J.

Un volume in-8 raisin (16,5 × 25 cm), de 610 p., dont 64 p. sur papier couché, avec plus de 100 reproductions d'écriture et de documents, sous couverture originale .... 40 NF.

Pour la première fois la physionomie spirituelle de sainte BERNADETTE mise en pleine lumière grâce à une documentation jusqu'à ce jour inédite :

Récits manuscrits des Apparitions — Lettres, pages d'écriture de Bernadette, avec une expertise de A. MIROT. — Notes spirituelles et carnet intime de Bernadette, etc...

Cet ouvrage constitue la source unique et complète des écrits de Sainte Bernadette ; il en fixe le texte.

Il constitue en outre l'étude la plus objective de la mission et de la vie intime de Bernadette.

PARIS VI P. LETHIELLEUX ÉDITEUR 10, Rue CASSETTE

L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

71e ANNEE (8e Série)
N° 43. — 26 Octobre 1961

LE DIACONAT

Toujours la controverse sur le renouveau du diaconat

L'*Ami* a tenu ses lecteurs au courant des idées émises sur la restauration du diaconat. Sous la signature des deux principaux protagonistes du mouvement, MM. P. Winninger, prêtre du diocèse de Strasbour, et J. Hornef, laïc de Fulda, la *Nouvelle Revue théologique* du 4 avril 1961 a publié un article précisant la « Situation présente de la controverse ».

Nous relèverons d'abord les compléments bibliographiques de cette étude, ensuite l'essentiel de la controverse sur le diaconat dans l'état de mariage. Nous ajouterons deux documents plus récents.

I. — *BIBLIOGRAPHIE*
relevée par Winninger-Hornef

Wilhelm Schamoni, *Familienväter als geweihte Diakone ?* (cf. *Ami*, 1954, p. 30 ; rappelé 1959, p. 80 ; 1961, p. 98).

R. P. Epagneul, *Du rôle des diacres dans l'Eglise d'aujourd'hui* (cf. *Ami*, 1959, p. 80 ; 1961, p. 100).

Cet article, paru dans la *Nouv. Rev. théol.*, 1957, p. 153-168, avait attiré l'attention de S. S. Pie XII, qui fit écrire à l'auteur une lettre dont voici le passage essentiel : « Sa Sainteté apprécie les motifs qui vous ont poussé, après une expérience de plusieurs années parmi les Frères Missionnaires des Campagnes dont vous êtes le fondateur, à poser le problème de la remise en honneur des fonctions diaconales dans l'Eglise. Etant donné l'importance de cette question, Sa Sainteté a daigné disposer que le texte de cet article soit transmis à la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office » (*Lettre* du 26 avril 1957, texte dans Winninger, *Vers un Renouveau du Diaconat*).

Mgr Van Bekkum, vicaire apostolique en Indonésie, *Rapport au premier Congrès international de Pastorale liturgique* à Assise (sept. 1956). Thème général dans l'*Ami*, 1959, p. 80.

Quelques mois plus tard, pensant au vœu présenté par Mgr Van Bekkum, Pie XII, au Congrès de l'Apostolat des laïcs (Rome, oct. 1957), déclarait lui-même qu'on pourrait envisager cette restauration du diaconat. (Paroles du Saint-Père dans l'*Ami*, 1959, p. 80).

Paul Winninger, *Vers un renouveau du diaconat* (cf. *Ami*, 1959, p. 80).

Joseph Hornef, *Reverrons-nous le diacre de l'Eglise primitive ?* tr. fr. de Nicole Durieux (cf. *Ami*, 1961, p. 98-99).

Ce livre est la quintessence de 16 articles précédemment parus à Fulda.

Jean Colson, *La fonction diaconale aux origines de l'Eglise* (cf. *Ami*, 1961, p. 101).

A. — Diaconat « fonction spécifique »
(*N. R. Théol.*, p. 339-340)

Le vœu d'un diaconat indépendant, c'est-à-dire permanent et détaché de la prêtrise, et non plus une étape passagère vers l'ordination sacerdotale, comme le veut l'actuel Droit canonique, est fondé dans le caractère propre de ce ministère sacré, différent de celui du prêtre. Il a son champ d'action et sa grâce d'état conférée par l'ordination. Il répond à une vocation originale (p. 339).

Mgr Jean Rodhain, *Lettre à un supérieur de grand séminaire à propos du diaconat et de son rétablissement en tant que fonction* (hors commerce ; Secours Catholique, Paris). — M. Coppenrath, *Les Ordres inférieurs : degrés du sacerdoce ou étapes vers la prêtrise* (cf. *Ami*, 1961, p. 100). Joseph Lécuyer, *Etudes sur le sacrement de l'ordre*, Paris, Ed. du Cerf, 1957 ; Id., *Le sacerdoce dans le mystère du Christ*. Ed. du Cerf, 1957.

B. — Diaconat et Célibat
(*N. R. Théol.*, p. 340-351)

Le diacre sera-t-il tenu au célibat, ou pourra-t-il se marier ? La question n'est pas négligeable, mais sa gravité est diversement appréciée. Pour la plupart des auteurs, « elle n'est pas la seule, ni la plus importante. » D'autres, qui ne sont pas tous opposés à la restauration de ce ministère, envisagent difficilement ou rejettent l'hypothèse du mariage ; pour eux, le célibat est un préalable et le problème du diaconat se présente essentiellement dans cette perspective : là gît la difficulté, la seule vraie difficulté (p. 340).

P. Winninger, *Op. cit.*, sans prendre parti contre le diaconat marié, estime que les chances d'un diaconat célibataire séculier ne sont pas nulles (p. 133-142), (cf. *Ami*, 1959, p. 80).

F. Lepargneur, O.P. *Le contexte sud-américain d'une rénovation du diaconat* (*Ami*, 1961, p. 99). « Les arguments sérieux qui ont été avancés à l'encontre du mariage des diacres... tombent d'insuffisance pour qui les examine au contexte latino-américain » (*N. R. théol.*, 1960, p. 275).

L. Denis, S. J. : « Il faut bien le noter, le renouveau du diaconat aux missions ne sera vraiment utile qu'à condition d'admettre des diacres mariés. » (*Revue du clergé africain*, Mayidi (Congo), 1960, p. 480).

Mgr Eug. D'Souza, archevêque de Nagpur (Inde), au Congrès *Missions et Liturgie* (Nimègue, 1959) :

La restauration d'un diaconat à vie n'aura un caractère durable que si l'ordination diaconale implique pour le sujet la possibilité de se marier. Beaucoup de missionnaires expérimentés pensent que c'est seulement

à cette condition qu'elle portera ses fruits. Sinon, comment espérer qu'un grand nombre d'hommes ayant un vrai sens pastoral s'engageront dans cette voie ?...

En faveur des diacres mariés on fait valoir comme argument majeur le fait que le mariage assure au diacre une certaine stabilité. Il est souhaitable en effet, en théorie tout au moins, que le diacre puisse être choisi dans le milieu où il devra vivre et travailler. Mais cette résidence est souvent éloignée de celle du prêtre. Aussi, les raisons qui poussent les missionnaires à ne prendre comme catéchistes que des hommes mariés sont-elles valables aussi dans le cas des diacres. La foi et la moralité de ceux-ci risquent en effet de se trouver en grand danger s'ils étaient obligés de vivre en isolés, dans un milieu déchristianisé et immoral (*Pour un diaconat à vie en mission*, dans *Mission et liturgie*, publié par *Rythmes du monde*, Desclée de Brouwer, Paris, 1960, p. 152-153).

C. A. Bouman, *Herstel van het ambt der Diakens ?* dans *St. Adelbert*, n° 8, 1959, p. 116, et dans *De Tijd-Maasbode*, 5 févr. 1960.

Admettre des diacres mariés à côté de prêtres célibataires créerait une situation absolument nouvelle, sans fondement dans la tradition, une division parmi le clergé, grosse de dangers. Même en Orient, on ne constate pas semblable différence entre le prêtre et le diacre ; les deux sont mariés... Les diacres participent au sacrement de l'ordre, exercent des fonctions saintes « sacerdotales » quoique au rang de serviteurs ; il n'est donc guère possible d'admettre entre eux et le prêtre une discipline différente sur le point du célibat. Il ne s'agit pas d'un simple problème pastoral, mais d'une question touchant profondément à la nature même du sacerdoce.

H. Holstein, S. J., *Vers une restauration du diaconat ?* dans *Etudes*, sept. 1960 : Le diacre marié serait fatal au recrutement sacerdotal :

Dans la mesure où la promotion de diacres mariés serait envisagée comme un remède à la pénurie de vocations sacerdotales, le remède serait pire que le mal (p. 262).

R. Rouquette, S. J., *Vers un renouveau du diaconat ?* dans *Etudes*, mai 1959, exprime l'argument qu'on peut appeler spirituel :

Il faut se garder de faire du mariage des diacres un moyen humain de susciter des vocations. N'est-ce pas méconnaître qu'une vocation à l'apostolat est toujours vocation au renoncement total à soi-même ?... Si l'on présente le diacre marié comme un moindre renoncement, on n'attirera pas les vocations généreuses, les seules qui soient authentiques (p. 241).

II. — *CONTROVERSE* *sur le diaconat dans l'état de mariage*

Les arguments défavorables sont discutés par nos auteurs :

1° L'argument spirituel du renoncement. — En premier lieu, on ne méconnaît pas la primauté du spirituel ; ne s'agit-il pas, au contraire, en restaurant le diaconat, de permettre à l'esprit chrétien de survivre en des régions où il va se dégradant ?

En exigeant d'un messager de l'évangile, un certain niveau de spiritualité, il faut user de discrétion et bien le situer, en accommodant le fait et l'idéal, le précepte et le conseil. Le célibat ecclésiastique n'est pas de droit divin, mais une loi d'Eglise ; l'autorité ecclésiastique est libre de ses décisions à ce sujet. Situer le débat au plan juridique n'est pas très relevé, certes, mais ne serait-il pas imprudent, au départ, d'invoquer sans nuances les plus grandes exigences spirituelles ? Sans doute, vaut-il mieux s'en tenir à ce qui est nécessaire et possible. L'Eglise est à la fois réaliste et spirituelle... (p. 324).

En second lieu, en matière de sacrifice et de renoncement, il faut se garder de faire des comparaisons, sous peine de matérialiser en quantité des réalités spirituelles, psychologiquement éprouvées diversement suivant les sujets. Il n'est pas question de chercher si le célibat est un sacrifice plus grand que le mariage, mais

la très haute convenance (de la virginité) se fonde tout ensemble dans la nature du *ministère* sacerdotal (consacrer et confesser) et dans la nature de la *vocation* (appartenir à Dieu). Transporté sur le cas analogue, mais non pas identique, du diaconat, le problème est de savoir si les fonctions et la vocation diaconales, compte tenu par ailleurs de l'histoire, du droit et des nécessités pastorales actuelles, demandent avec autant de convenance le célibat que le sacerdoce. La question de fait est déjà tranchée... l'état célibataire ne convient pas au diacre dans les pays où ce ministère serait le plus nécessaire et n'attirerait guère de candidats, de sorte que les nécessités pastorales ne seraient pas satisfaites (Mgr D'Souza, P. Lépargneur).

En troisième lieu, on pose en principe que les ministères du prêtre et du diacre exigent la même discipline. Conception contestable, qui fausse le problème, parce qu'elle envisage, dans la situation actuelle, le diaconat comme essentiellement ordonné vers le sacerdoce.

De même que l'Eglise d'Orient impose le célibat à l'évêque, en faisant valoir de bonnes raisons pour cela, mais dispense le prêtre de cette obligation, de même l'Eglise d'Occident a de graves motifs pour exiger le célibat du prêtre, mais qui ne valent pas nécessairement ni dans la même mesure pour le diacre à vie... La différence d'état de vie, marquée par le mariage du diacre, est fondée concrètement et clairement aux yeux de tous dans la différence de degré de ces deux ordres et la différence de nature des ministères sacrés (p. 345).

Le célibat des clercs, conquête progressive dans l'Eglise d'Occident, reste un idéal auquel il convient de tendre ; mais les pays nouveaux ne sont pas au même stade d'évolution que l'Europe, et en Europe même, le diaconat serait, de fait, une *fonction* nouvelle. Est-il possible, dès lors, d'imposer le célibat d'emblée, et partout ?

2° Un autre argument invoqué en faveur du célibat du diacre, c'est qu'on pourrait mettre en question le célibat du prêtre lui-même dans les chrétientés peu évoluées (Afrique, Amérique du Sud).

Les raisons alléguées, confrontées aux faits, notamment à la grave pénurie de prêtres, méritent sérieuse considération. Elles ont précisément déterminé le R. P. Spiazzi, O.P., à suggérer que « en certains lieux, dans certaines limites et à certaines conditions, on pourrait conférer même le sacerdoce à des hommes mariés, spécialement à de bons pères de famille ayant donné des preuves d'une honnêteté exemplaire et d'esprit chrétien » (dans *Monitor ecclesiasticus*, sept. 1959 ; repris par la *Doc. cath.*, 1960, col. 397-410. Voir le passage intitulé : *Un sacerdoce ouvert aux hommes mariés ?* col. 402-404).

Est-ce en réaction contre cette suggestion inopportune que S. S. Jean XXIII, à l'occasion du Synode

romain, a insisté sur la valeur du célibat sacerdotal et exprimé l'attachement de l'Eglise à cette discipline comme à un progrès essentiel ?[1] Les auteurs de l'article déclarent ici que les promoteurs d'une restauration du diaconat n'ont jamais mis en question le célibat du prêtre, bien au contraire : leur vœu est plutôt né de la reconnaissance inconditionnelle de ce bien. Leur solution

répond aux besoins du temps présent en ouvrant une voie entre deux impasses. En effet, ou bien on laisse les choses en l'état, au risque d'aggraver la situation déjà catastrophique de l'Eglise en certains pays, ou bien on est amené à remettre en question le célibat du prêtre, au risque de menacer des biens spirituels importants. On accordera que la proposition d'un diaconat accessible à des hommes mariés est une issue raisonnable et efficace, sans doute la seule capable de concilier ces graves exigences (p. 347).

3° Une dernière objection : un tel diaconat ne détournera-t-il pas à son profit les vocations sacerdotales ?

Nos auteurs répondent : le diaconat se recruterait ou parmi les adultes déjà mariés, ou parmi les jeunes gens, séminaristes ou non. Le premier cas, probablement le plus fréquent, échappe à l'objection : les diacres seraient pris sur le laïcat, non sur le sacerdoce. Les laïques sollicités seraient sans doute des vocations qui auraient manqué un premier départ et à qui le diaconat offrirait une deuxième occasion de répondre à l'appel de Dieu. La perspective de se consacrer à un apostolat diaconal sans l'obligation du célibat serait peut-être aussi une solution pour éviter les vocations imprudemment engagées dans un sacerdoce pour lequel elles n'étaient pas faites : « telle est la méprise de bien des prêtres malheureux (dans les divers sens du mot), auxquels le diaconat aurait mieux convenu ». — Mais le cas le plus fréquent ne serait pas celui du retour à une vocation d'enfance manquée : il s'agirait souvent, pour l'adulte, d'une vocation *actuelle*, née présentement, dans et par l'expérience du monde et de la foi vécue. Il peut y avoir une vocation au célibat (religieux, par exemple) sans apostolat au sens précis ; il peut y avoir une vocation à l'apostolat, sans célibat. C'est, en ce qui concerne le renouveau du diaconat, l'opinion de Mgr D'SOUZA et du R. P. O. PIESS, S. J., *Diakonat, Stufe oder Amt ?* dans *Theologie und Glaube*, n° 3, 1960.

Tel est, ajoutent nos auteurs, le cas des vocations diaconales *adultes*, vraisemblablement le plus fréquent. On ne voit pas en quoi elles menaceraient le recrutement sacerdotal. On peut même ajouter — mais nous le ferons avec la plus grande discrétion — qu'il est permis d'espérer voir éclore parmi les enfants des diacres mariés de bonnes vocations sacerdotales, comme on l'a vu des enfants d'instituteur catholiques au XIX[e] siècle, comme on voit chez les protestants, les pasteurs se recruter parmi les enfants de pasteurs (dans la proportion de 25 % en Allemagne).

Reste le cas des vocations diaconales *jeunes*, soit séminaristes hésitants ou rendus à la vie civile, soit jeunes gens directement attirés par le diaconat. Problème délicat, sans incidence majeure sur une éventuelle renaissance du diaconat :

Nous envisageons avec confiance ce cas qui mériterait au moins d'être expérimenté avec prudence, d'abord localement. Nous ne croyons pas que la perspective d'un diaconat marié ferait fondre les promotions d'ordinations sacerdotales. La raison en est, répétons-le, que prêtre et diacre ne sont pas la même chose.

Pour qui aspire au sacerdoce, c'est-à-dire à consacrer le corps et le sang du Christ, le mariage dans le diaconat peut se présenter momentanément comme une tentation, guère différente du mariage tout court ; elle sera surmontée de la même manière. Une légère baisse des ordinations sacerdotales serait sans doute passagère, d'ailleurs compensée par leur qualité d'une part, et par le renfort des diacres. En tout cas, le visage même du sacerdoce s'en trouverait purifié, dégagé d'un encombrement qui le défigure... De toutes façons, dans le régime actuel d'un sacerdoce sans diaconat, le problème des séminaristes rendus à la vie laïque reste sans solution.

Nous avons résumé aussi objectivement que possible l'article de MM. Winninger et Hornef en ce qu'il a d'essentiel sur « le renouveau du diaconat ». Il convient toutefois d'ajouter que deux autres considérations retiennent l'attention des auteurs : le diaconat et l'apostolat des laïcs, les contextes régionaux. Mais, on le voit, ce sont là des considérations qui, sans être étrangères au renouveau du diaconat, n'en représentent que des éléments secondaires ou accessoires. Aussi pouvons-nous ne pas nous y arrêter.

III. — *DEUX DOCUMENTS plus récents*

1. — Le premier est constitué par deux articles de S. Exc. Mgr JUBANY, évêque auxiliaire de Barcelone.

a) Dans les *Estudios eclesiasticos* (1961, p. 127-143), Mgr Jubany expose la doctrine du concile de Trente relativement au renouveau des ordres inférieurs au presbytérat (*El Concilio de Trento y la renovacion de las ordenes inferiores al presbiterado*). A vrai dire, d'autres auteurs avaient déjà abordé ce sujet et le prélat se réfère lui-même à P. W. CROCE, *Die Niederen Weihen und ihre hierarchische Wertung* (Les Ordres Mineurs et leur valeur hiérarchique), dans *Zeitschrift für kathol. Theologie* ; P. A. DUVAL, *L'Ordre au Concile de Trente*, dans le recueil *Etudes sur le Sacrement de l'Ordre* (où nous avons trouvé plus haut l'ouvrage du P. Lécuyer), Paris, 1957 ; M. COPPEN-

[1] Savez-vous ce qui, de temps à autre, attriste le plus vivement nos journées ? C'est la plainte, proche ou lointaine — pas seulement de Rome, mais des points les plus variés de la terre — qui arrive jusqu'ici, la plainte d'âmes sacerdotales à qui la compagnie du cœur et de la chair dans le voyage de la vie, et même dans l'exercice peu vigilant du ministère sacré, a causé un grand préjudice à la face de Dieu et, à la face de l'Eglise et des âmes, un grand déshonneur et d'immenses et très amères peines. Nous sommes navré surtout de voir que pour sauver quelque lambeau de leur dignité perdue, certains puissent s'imaginer que l'Eglise catholique en viendra délibérément ou par convenance à renoncer à ce qui, durant de longs siècles, fut et demeure l'une des gloires les plus nobles et les plus pures de son sacerdoce. La loi du célibat ecclésiastique et le souci de le faire prévaloir évoquent toujours les batailles des temps héroïques, alors que l'Eglise du Christ dut engager la lutte et réussit à faire triompher son glorieux trinôme, emblème constant de victoires : Eglise du Christ, *libre*, *chaste* et *catholique*. (Trad. de *N.R.Th.* 1961, p. 275; cf. *Ami* (Prédic. 1960, p. 86).

RATH, *Les Ordres inférieurs ; degrés du sacerdoce ou étapes vers la prêtrise* (cf. *Ami*, 1961, p. 100) ; G. RAMBALDI, S. J., *Diaconato stabile : volto nuevo di una questione antica*, dans la *Civiltà cattolica*, 1960, p. 461-472.

Il s'agit de comparer les clercs dont il est question dans le ch. 6 *De reformatione* de la XXIII[e] session (du sacrement de l'ordre), avec ceux dont s'occupe le ch. 17.

Le ch. 6 est ainsi rédigé :

Aucun clerc tonsuré, même s'il avait les quatre ordres mineurs, ne pourra obtenir un bénéfice avant l'âge de 14 ans. Et il ne jouira du privilège du for, s'il ne possède un bénéfice ecclésiastique ou si, portant la tonsure et l'habit clérical, il n'est attaché par l'évêque au service d'une église, ou encore s'il n'habite en quelque séminaire ecclésiastique ou en une école ou université, avec la permission de l'évêque, se trouvant là pour se préparer à la réception des ordres majeurs.

A l'égard des clercs mariés, on observera la constitution de Boniface VIII, *Clerici, qui cum unicis* (l. III, tit. II, *De clericis conjugatis*, c. un. *in VI°*), à condition que ces mêmes clercs, destinés par l'évêque à un service ou à une fonction dans quelque église, y accomplissent réellement ce service ou cette fonction, et portent l'habit clérical et la tonsure, sans qu'aucun privilège ou coutume contraire, même immémoriale, puissent être invoqués en faveur de qui que ce soit.

Le texte du ch. 17 a été donné dans l'*Ami*, 1961, p. 100. On voudra bien s'y reporter.

Fondamentalement, Croce et Duval s'accordent à voir dans les clercs du can. 6 et du can. 17 une catégorie de clercs mariés destinés à exercer leurs fonctions propres dans les ordres mineurs. Une légère divergence cependant : le P. Croce estime que les clercs mariés prévus au can. 6 constituent une même catégorie avec les clercs du can. 17. Le P. Duval voit une double catégorie, la seconde (can. 17) créée expressément par le concile.

Pour Mgr Jubany, le concile constate l'existence de clercs célibataires et de clercs mariés. Dans le can. 6, il règle disciplinairement leur situation, en vue de remédier aux abus, et il stipule les conditions nécessaires à l'obtention d'un bénéfice et du privilège du for. Mais autre est la condition des clercs non mariés et celle des clercs mariés : les premiers, dans la pensée du concile, se destinent au sacerdoce et, dans ce but, habitent en un séminaire (cf. can. 18) ou en une école ou université ; les autres doivent simplement accomplir une fonction, un service dans une église et, à l'occasion de cette fonction, porter l'habit clérical, et mener une vie exempte de reproches.

Il ne paraît pas toutefois que le can. 17 concerne une catégorie de clercs institués expressément par le concile. Ce chapitre vise à restaurer les ordres inférieurs au presbytérat dans l'exercice de leurs fonctions respectives. La volonté du concile apparaît clairement en ce qu'il accorde aux clercs accomplissant ces fonctions inférieures au sacerdoce le revenu d'un bénéfice leur permettant de vivre. Quant aux clercs mariés, on pourra, s'ils sont de bonne vie et mœurs, leur confier, en l'absence de clercs célibataires, les fonctions des ordres mineurs.

Pourquoi cette restauration des fonctions inférieures au sacerdoce a-t-elle manqué, après le concile, d'une réelle efficacité ? C'est, sans doute, à côté de causes secondaires, parce que la préoccupation de l'Eglise a été exclusivement de considérer les ordres inférieurs comme une « via ad majores ordines suscipiendos ».

b) Un second article, publié dans *Orbis catholicus* de Barcelone (1958, p. 114-159), est en réalité une étude théologique et canonique sur « la rénovation du diaconat et le célibat ecclésiastique » (*La renovacion del diaconado y el celibato ecclesiastico*). Le livre de P. Winninger en est l'occasion. Nous traduisons ici la conclusion de l'étude de Mgr Jubany :

D'accord avec la pensée de Winninger, avons-nous dit, dès le début, que, dans le problème de la rénovation du diaconat, il s'agit de vie religieuse et d'apostolat à accorder avec la tradition et la situation religieuse actuelle. Or les pages précédentes ont montré, sans aucune espèce de doute, que la tradition ecclésiastique de l'Eglise latine ne donne lieu à l'existence d'aucun diaconat à base de personnes mariées. Elle a toujours considéré la loi du célibat comme intimement et parfaitement associée à l'épiscopat, au presbytérat et au diaconat, et, à partir du V[e] siècle, au sous-diaconat. L'histoire le démontre et la théologie fait voir le bien fondé. D'autre part, la pratique de l'Eglise orientale n'offre aucune difficulté : car elle confirme bien plutôt la solidité de la position du catholicisme occidental. Et le concile de Trente, malgré la forte opposition du protestantisme, n'a jamais pensé mitiger la loi de la continence des clercs engagés dans les ordres majeurs.

En conséquence, la restauration d'un diaconat à base de pères de famille, considérée du point de vue de la tradition, ne sera pas une *véritable restauration*, mais elle serait bien plutôt une *innovation*. Cependant, on peut le demander : si cette innovation ne peut trouver sa justification dans la tradition, est-elle du moins *exigée* par *la situation religieuse actuelle*, comme *unique solution viable* pour résoudre les problèmes que l'apostolat et le monde moderne posent constamment ?

La réponse à cette question n'est pas facile. Il est certes évident qu'on ne peut fermer les yeux sur les problèmes que posent les temps actuels. Des théologiens prestigieux ont donné leur opinion sur notre problème, quoique, à dire la vérité, ils ne l'aient pas fait sans réserves et réticences. Le P. RAHNER, le P. BROCKMŒLLER, M. ARNOLD, le P. CONGAR se sont montrés partisans de la rénovation du diaconat. Les fonctions qui, tant sur le plan liturgique que dans le champ de l'apostolat, seraient confiées aux futurs diacres ; — la restauration d'un degré de la hiérarchie ecclésiastique, degré qui eut tant de splendeur jadis dans l'Eglise primitive ; — la réincorporation dans la vie chrétienne d'un corps intermédiaire entre le sacerdoce et le peuple ; — une liaison renouvelée de la charité et de la liturgie en la personne du diacre afin d'obtenir une plus grande conscience de la vie communautaire du peuple qui prie et qui aime ; — la recherche d'un plus grand sentiment de l'unité qui, tout en manifestant la diversité de la hiérarchie ecclésiastique, l'unit au peuple en le rattachant au sacerdoce par les degrés inférieurs de l'Ordre, etc... Toutes ces raisons sont sérieuses et méritent réflexion. D'autres pourraient encore être invoquées, surtout les *nécessités urgentes* de certaines populations — on peut penser aux nations hispano-américaines et aux pays de mission — *auxquelles*

il est urgent d'apporter le message de l'Evangile, aussi longtemps du moins qu'un nombre suffisant de prêtres ne s'y trouvera pas.

. . . .

Peut-être la conjoncture actuelle peut-elle être comparée à celle que vivaient les Pères du concile de Trente... Ce concile était singulièrement frappé par la grande défection du XVI^e^ siècle en matière de foi et par les attaques des protestants, surtout de Calvin. Aujourd'hui, d'une manière aussi évidente, s'imposent à nous les activités apostoliques qu'exigent les nécessités des générations modernes. Malgré ce qui les sépare dans le temps et dans l'espace, les motifs d'action sont semblables, s'attachent aux mêmes problèmes et ils peuvent découvrir les mêmes solutions.

Or le chapitre 17 de réformation de la XXIII^e^ session du concile de Trente proposait, non la restauration du seul diaconat, mais celle *de tous les ordres,* de l'ostiariat au diaconat, et posait le principe que les fonctions de tous devaient répondre aux pouvoirs reçus dans l'ordination. A coup sûr, la rédaction approuvée était très inférieure aux divers projets antérieurs ; néanmoins le concile a pensé à une rénovation et à une réinstauration simultanée, dans le sens le plus rigoureux du terme, de tous les ordres... Mais les Pères concevaient les clercs, les uns, diacres et sous-diacres voués au célibat, à côté d'autres, les minoristes, voués au célibat ou mariés ; tous ayant des fonctions d'apostolat adaptées aux nécessités de l'époque.

Si l'on veut aujourd'hui marcher sur les traces du concile de Trente, cela signifie qu'il faut songer à une rénovation possible des ordres majeurs du diaconat et du sous-diaconat comme ordres stables, avec, pour eux, l'observance totale de la loi du célibat ; — ne concevoir l'état de mariage que conciliable uniquement pour les ordres mineurs ; — adapter des fonctions apostoliques et peut-être aussi liturgiques à chacun des ordres reçus dans l'ordination, en vue des nécessités pastorales de nos temps modernes. Voilà une *nouvelle structuration,* équivalente à une véritable *réinstauration.* Sous cette forme, la tradition et la situation religieuse actuelle, — pour reprendre une fois de plus les paroles de Winninger — pourraient être pleinement unies dans le champ de la vie chrétienne et de l'apostolat.

On pourra objecter que les problèmes modernes surpassent en importance et peut-être en gravité ceux du temps de la contre-réforme et que, pour cela même, est nécessaire une solution d'émergence, comme serait le diaconat à base de personnes mariées. Sans chercher à entrer dans des comparaisons historiques — toujours difficiles et périlleuses — on peut admettre en principe l'objection. Nonobstant cette concession, il resterait à démontrer que la situation religieuse actuelle exige, *comme unique solution viable, quoique en marge de la tradition,* l'existence des *diacres mariés.* Si les problèmes en question pouvaient être résolus par d'autres voies plus conformes à la tradition ecclésiastique, on ne devrait pas délaisser ces voies. Dans le doute, la condition la meilleure est celle de qui possède. Et que nous nous trouvions devant une solution encore douteuse, l'analyse de l'état de la question le démontre plus que suffisamment.

Il est certain, d'autre part, que notre problème est loin d'être parvenu à maturité. Laissons de côté l'aspect concret du statut personnel du diacre présumé — célibataire ou marié — et ne considérons que le problème de sa restauration. Il est incontestable que sa valorisation globale présente objectivement des difficultés, en raison même des multiples aspects qu'elle peut revêtir. Mais avant tout, on ne peut oublier qu'à la base même de la question se trouve *un problème de caractère théologique.* Le P. RAMBALDI l'a fait récemment ressortir et c'est là le grand mérite de son article, *Forme diverse di un immutabile ed unico sacerdozio,* paru dans la *Civiltà,* 1960, p. 27. « Le même concept du sacerdoce, écrit-il, doit servir de point de départ à tous ceux qui appellent la restauration du diaconat, tel qu'il existait dans l'antiquité. »

— La même vérité est apparue, dans une contradiction apparente, par l'essai des prêtres-ouvriers qui a remis en évidence la notion du sacerdoce catholique. D'une part, en effet, le prêtre apparaît comme l'homme de Dieu, voué uniquement à la prière, à la formation des âmes grâce à l'exercice de ses pouvoirs hiérarchiques. D'autre part, le prêtre est totalement employé à la réalisation de tâches profanes, totalement absorbé par les soucis de la vie humaine. Et maintenant, un diaconat — ordre sacré du degré suprême après le sacerdoce — établi sur la base d'hommes mariés, submergés par conséquent dans les soucis de la vie terrestre, avec le devoir de travailler positivement à son édification, ce diaconat contribuera-t-il à la diffusion, à la défense de l'idée exacte qu'on doit se faire du sacerdoce catholique ? D'autres problèmes, théologiques ceux-là, apparaissent ici sans solution : le sacrement de l'ordre a-t-il été institué par Jésus-Christ comme une unité globale, laissant à l'Eglise la faculté d'en déterminer concrètement les degrés et les fonctions ? Ou bien chacun des trois degrés de la hiérarchie — évêques, prêtres et diacres — ont-ils été déterminés par le Seigneur avec toute leur précision spécifique ? Il est clair que l'une ou l'autre de ces deux hypothèses ne confère pas à l'autorité de l'Eglise la même liberté...

En approfondissant davantage, il serait nécessaire de retrouver la vraie figure théologique du diaconat. S'il est vrai que le diaconat suppose une consécration aux choses divines et que l'exercice de certaines fonctions sacrées lui appartient, que les pouvoirs à lui conférés sont supérieurs à ceux qui sont annexés au baptême ou à la confirmation; si, d'autre part, on lui attribue une destination plus spéciale aux activités de l'apostolat, ce qui demande une grâce très particulière de l'Esprit-Saint ; tout cela ne signifie-t-il pas que les secours célestes sont octroyés au diacre par les voies mêmes par lesquelles le diacre, répondant à sa vocation, est voué à collaborer avec la hiérarchie en vue de la diffusion du message évangélique ?

— De ces considérations, le P. Rambaldi concluait sagement : le mouvement en faveur de la restauration du diaconat pose des questions « sur la nature même du sacrement de l'ordre, sur les pouvoirs de l'Eglise à le conférer, sur la possibilité de ses divers degrés et leur répartition dans l'apostolat, sur les formes de ses applications pratiques, et cela afin de maintenir bien haut l'idée du sacerdoce dans l'esprit du peuple chrétien et des non-chrétiens et de permettre ainsi un contact plus efficace avec le monde que le prêtre doit évangéliser ».

L'A. conclut en faisant appel plutôt à l'apostolat des laïcs et, considérant les fonctions liturgiques répondant à l'ordination même du diaconat, il ajoute finalement : « *Dans les pays dépourvus de prêtres, les solutions extraordinaires et les moyens d'exception pourront signifier une solution*

momentanée, mais une solution qui demeure en marge de la vraie position du problème » (p. 159).

2. — Mgr Jubany a plaidé — et d'une manière fort heureuse — en faveur d'un diaconat voué au célibat, selon la pratique traditionnelle de l'Eglise. Toute autre solution, même si les circonstances pouvaient paraître l'imposer, lui paraît transitoire et en marge des exigences de la vraie rénovation du diaconat.

Une synthèse de la question, avec des perspectives très élargies, est présentée par Dom A. KERKVOORDE, O.S.B., dans un fascicule de la collection « Paroisse et Liturgie », éditée par l'abbaye Saint-André, de Bruges (91 p., 1961, 3e mille) : *Où en est le problème du diaconat ?*

L'Introduction pose la question : « L'idée du diaconat fonctionnel est-elle mûre dans l'Eglise latine ? » Question « en principe absurde », car « si le diaconat a été institué aux origines de l'Eglise, c'est évidemment comme fonction ». L'idée d'un diaconat, actuellement conçu comme fonction indépendante du sacerdoce, n'est pas encore mûre ; mais elle peut se poser. Se plaçant au point de vue liturgique, l'A. rappelle que

le mouvement liturgique s'est étonnamment peu préoccupé jusqu'ici de ses divers « officiers » et des « liturgies ». Il a créé de nouvelles charges, « grands clercs, lecteurs, commentateurs, directeurs de la prière et du chant communautaires » ; il n'a guère pensé à donner à ces fonctionnaires d'un type nouveau un statut liturgique correspondant à leur emploi, ni à renouer le contact avec ce que faisait en ce domaine la liturgie ancienne et traditionnelle. Il n'a connu que le « prêtre » et le « laïc », l'intermédiaire indispensable entre eux étant constitué par d'autres prêtres quand il s'en trouve de disponibles, plus fréquemment par des laïcs bénévoles, non formés pour cela, non consacrés officiellement, souvent même peu préparés » (p. 9).

Mais le renouveau du diaconat n'est pas venu des milieux liturgiques ; on l'a envisagé pour des besoins apostoliques, là où le manque de prêtres a fait sentir la nécessité d'un chaînon entre le ministre sacré, trop séparé du monde qu'il doit évangéliser.

Le ch. 1er rappelle ce que nous ont déjà appris les livres de Schamoni, d'Epagneul, de Winninger, de Hornef. Mais il nous fait connaître les organismes qui, en Allemagne, ont offert un terrain préparé pour voir germer l'idée d'un diaconat ; d'abord, les « séminaires » de la « *Caritas* » qui groupe les œuvres charitables catholiques placées sous la direction des évêques : dans ces milieux s'est développée une spiritualité d'inspiration diaconale et même, à Fribourg-en-Brisgau, en 1952, s'est fondé un cercle d'aspirants au diaconat, *Diakonatskreis ;* ensuite, contribua davantage encore à faire éclore l'idée du diaconat, le *Laienseminär für Katechetik und Seelsorgehilfe*, établi à Bonn par le cardinal Frings.

Il n'est pas inutile de réfléchir d'avance aux problèmes que poserait l'institution du diaconat rénové. Seuls les faits et la pratique pourront leur apporter une solution. Un tel diaconat aurait sur les institutions actuelles qui remplissent en partie ses fonctions — intermédiaires liturgiques improvisés, aides laïques paroissiaux, action catholique, œuvres de toutes espèces — l'immense avantage de ressusciter une institution ecclésiale traditionnelle, officielle et hiérarchique.

Aussi, dans le ch. 2, K. étudie « *le diaconat dans l'histoire* ». Nous retrouvons ici l'écho des études du diaconat dans les Actes, dues au Père GÆCHTER, dans la *Zeitschrift für kath. Theologie*, au P. LÉCUYER dans le *Dict. de spiritualité*, et surtout de l'abbé COLSON. Dans les premiers siècles, la fonction diaconale garde encore une importance considérable : souvent les diacres (en nombre très restreint) apparaissent chargés des affaires administratives de l'Eglise, des missions diplomatiques, gérants des biens de l'Eglise et de ses œuvres diverses.

Le diaconat, primitivement fonction importante, est devenu, au cours des siècles, à n'être plus qu'une étape préparatoire au sacerdoce. Cette évolution est solidaire de celle des ordres dits mineurs qui se développèrent rapidement comme des diaconats subalternes. Sans doute, le concile de Trente — on l'a vu — a-t-il timidement tenté de restituer aux différents ordres leur valeur et leurs fonctions propres. Mais, en fait, le diaconat est resté une simple étape vers le sacerdoce. « On peut cependant, déclare K., lui rendre un exercice effectif, en adaptant son ministère aux besoins actuels de l'Eglise... ; le grand problème serait de lui rendre, à la lumière des enseignements de l'histoire et des contingences actuelles, ce rôle vivant qu'il n'aurait jamais dû perdre » (p. 27).

Elargissant les perspectives de son étude, K. expose au ch. 3 *l'institution et l'évolution des ordres mineurs dans l'Eglise.* Sans doute le concile de Trente, en fixant la hiérarchie des différents ordres, n'a nullement voulu interdire de rester en route pour l'exercice de l'ordre reçu ; il a seulement voulu que les ordres conférés soient effectivement exercés avant que le candidat n'accède aux ordres supérieurs. Néanmoins, le mouvement liturgique ne saurait se désintéresser du problème des ordres mineurs : d'une manière ou d'une autre

il faudra penser à réorganiser les fonctions, pour qu'elles redeviennent la traduction, l'incarnation vivante d'un véritable sens cultuel et ecclésial, d'une atmosphère d'entr'aide, de joie et de paix, si essentielle au christianisme, rayonnant autour de célébrations eucharistiques et sacramentelles authentiques et communautaires. Chacune de ces fonctions devrait être à sa façon une prédication concrète, « un signe auquel le monde puisse nous reconnaître » (p. 35).

Le ch. 4, consacré aux « *diaconesses* » a principalement pour but de montrer, dans la vie liturgique primitive, « le rôle actif qu'y tenaient les hommes et les femmes qui, sans appartenir au clergé, se vouaient au service du Seigneur et constituaient le noyau vivant de la communauté ecclésiale » (p. 44).

« *Diaconat et vie religieuse* » (ch. 5), est un sujet qui nous transporte vers un idéal de vie ecclésiale dans la paroisse, dans le diocèse, dans les organismes indépendants ; vie ecclésiale conduisant à une unification extérieure et intérieure du mode de vie et de spiritualité, à une intégration directe de tous les membres de la communauté : « simplification et unification de toutes les

formes de vie religieuse favorisant l'éclosion des vocations en facilitant le choix des âmes généreuses ». — Il est difficile, pourrions-nous observer, de concevoir ce que pourrait être ce type de vie ecclésiale, dont le diacre serait la cheville, dans les paroisses de moindre importance, à demi déchristianisées... *Experto crede...* N'importe, c'est un idéal qui nous repose des réalités.

« *La perspective œcuménique* » du ch. 6 nous permet de jeter un regard sur les églises orientales et protestantes :

> Le diacre « liturgique » de l'Orient est un élément précieux d'union, qui s'est conservé dans la vie ecclésiale comme dans la vie monastique ; il pourrait utilement reprendre son rôle traditionnel de lien social entre le clergé et les fidèles et même entre le clergé et les moines. Cela n'impliquerait nullement que les évêques, et même un certain nombre de prêtres et de diacres, cessent d'être « moines » ; cela impliquerait plutôt que les évêques, prêtres et diacres « moines » cessent d'exercer exclusivement leur sacerdoce pour des moines séparés du monde. Le sacerdoce est avant tout une fonction sociale, appelée normalement à être exercée au bénéfice de tout le peuple chrétien (p. 69).

Chez les protestants, Dom K. insiste surtout sur l'action des WICHERN, père et fils, action continuée en 1908 par M. HENNING. L'institut de diacres organisé par ces apôtres protestants

> ne tendait pas uniquement à adoucir les maux de la société, mais à les prévenir en exerçant une influence sur la législation, l'administration et l'opinion publique. Les diacres et diaconesses s'occupent principalement de la direction d'institutions charitables, hôpitaux, orphelinats et homes pour vieillards ; ils sont reconnus par la législation civile, tout comme la *Caritas* catholique qui s'est inspirée d'eux dans sa spiritualité « diaconale ».

Voici comment le synode des églises protestantes à Spandau (1957) s'exprimait au sujet du « diacre » :

> Le diacre de paroisse serait tout autre chose qu'un fonctionnaire d'administration ; il serait celui qui assume une charge spirituelle. La discussion porte depuis longtemps sur les fonctions dans la paroisse. Ne sommes-nous pas aujourd'hui poussés à faire enfin des démarches concrètes qui mettent en action les connaissances que nous ont offertes les théologiens bibliques et néotestamentaires ? La question de savoir si le diacre de paroisse sera professionnel ou occasionnel ou purement honorifique est d'abord un problème de possibilités pratiques. (Cité par Hornef, p. 155).

Le problème est donc sensiblement le même chez les protestants et chez les catholiques.

Notre auteur conclut son étude en des termes qui peuvent résumer toute la question du diaconat rénové et indépendant :

> C'est un problème très complexe et qui ne peut recevoir une solution générale et immédiate. Il se pose à côté d'autres problèmes, non par hasard, mais comme le fruit d'un renouvellement et d'un approfondissement chrétiens dont on ne peut que se réjouir. Ce renouveau ne s'est pas encore traduit — sinon très partiellement — sur le plan institutionnel et juridique : il ne pourra se traduire sur ce plan qu'avec le temps et l'expérience. D'une part, une évolution des mentalités, d'autre part, des solutions partielles seront nécessaires, à notre avis, pour que les heureux résultats des mouvement biblique, patristique, liturgique, missionnaire, apostolique, laïque, œcuménique... — il se peut que nous en oublions !... puissent trouver par l'instauration d'un diaconat fonctionnel, comme en un point de convergence harmonieux, une expression adéquate dans les institutions et dans le droit... (p. 89).

Il est inutile d'ajouter avec l'auteur que les réalisations relèvent exclusivement, dans l'Eglise catholique, de la compétence exclusive des évêques et du Pape.

A. MICHEL.

QUESTIONS ŒCUMENIQUES

Depuis l'annonce du futur concile, il y a du nouveau dans l'Eglise. Ce n'est pas encore le grand souffle de Pentecôte qui doit redonner au visage de notre Mère l'éclat d'une jeunesse attirante pour tous ses fils, mais déjà un courant profond de grâces se laisse percevoir d'une façon encore discrète. Ce renouveau est un appel pour chaque chrétien, un appel à une vie plus pleinement chrétienne, ouverte aux besoins du monde actuel.

Il serait heureux que nous puissions voir comment cette nouvelle abondance de grâces qui préparent l'événement majeur du XX^e^ siècle invite aussi chaque chrétien à une sainteté profondément marquée par le souci de la communauté chrétienne. L'Esprit-Saint est toujours à l'œuvre dans l'Eglise et dans le monde, mais avec des modalités sans cesse renouvelées. Comment s'ouvrir à ses dons, comment en approfondir les richesses, comment ne pas laisser passer tous ces bienfaits spirituels pour aider nos frères chrétiens, c'est sans doute à chacun de répondre à ces trois questions, mais on pourra trouver aussi un élément de réponse, sur le plan de la connaissance, grâce aux quelques livres qui vont être cités.

Pour s'ouvrir à la connaissance de l'œcuménisme, c'est le livre d'initiation qui sera utile : deux seulement seront présentés aujourd'hui assez rapidement. Pour approfondir ce même sujet, il faut aller aux ouvrages de fond ; nous avons la chance de pouvoir en recommander deux. Enfin, pour d'autres questions moins centrales mais d'un intérêt parfois très vif, nous avons un éventail plus large de parutions récentes.

I. — LIVRES D'INITIATION

1. — Raymond VEILLET : **Les états généraux de l'Eglise.** *Le Concile œcuménique.* (13,5 × 18), 240 p., 7,50 NF. — Paris, Edit. de Fleurus.

Par ses fonctions de délégué à l'Œuvre d'Orient l'auteur s'est rendu compte qu'une première information sur l'institution conciliaire était nécessaire pour un grand nombre de fidèles. Son livre répond à ce besoin. Le titre est un peu ambigu, et peut entraîner certaines confusions. L'A. prend soin heureusement d'en préciser la portée.

« Un rassemblement des éléments représentatifs de la nation consultés sur les mesures importantes pour son destin, voilà ce qu'évoque le terme : *Etats généraux.* C'est à ce titre que nous osons l'employer ainsi, pour désigner, par métaphore, le rassemblement des évêques dispersés et éventuellement, si la décision en est prise, de certains membres du clergé et du laïcat particulièrement experts sur une question et convoqués à titre consultatif. Il serait dangereux de pousser plus loin la métaphore. Le Saint-Père nous le rappelle dans son discours de la Pentecôte 1960 : « Il n'y a rien de commun entre un concile œcuménique et une assemblée politique nationale ou internationale. » Ni l'objet, ni les méthodes du débat ne sauraient être comparés » (p. 14, 15).

Après cette mise au point nécessaire, après quelques aperçus sur les assemblées dans l'Eglise primitive, il aborde des « généralités sur le Concile ». Malgré l'étymologie peu sûre qui est proposée (concilium viendrait de *cum* et *ire* et non, comme d'autres le pensent, de *cum* et de *codo*). La notion de concile est bien dégagée ainsi que celles de synode diocésain, de concile provincial, de concile plénier, de concile œcuménique. Une analyse des décisions conciliaires permet de distinguer des définitions dogmatiques, des règlements liturgiques, des questions de discipline sur la vie des clercs et des laïcs dans l'Eglise. Tout cet exposé est illustré par une analyse plus détaillée du concile de Trente. Pour donner du concile une notion plus complète, deux autres questions sont ensuite traitées assez longuement : *Qui participe au concile ?* — et c'est ici que la participation des laïcs est abordée. — *Quelle est l'autorité du concile œcuménique ?* Le Concile du Vatican sert, enfin, d'exemple pour mieux faire connaître comment travaille un concile.

Ce livre est clair, bien divisé, facile à lire ; d'une façon simple, assez synthétique il donne, surtout au point de vue canonique, une première initiation sur la nature et le rôle des conciles.

* *

2 — **Le Christ et les Eglises.** (14 × 21), 320 p., 12 NF. — Paris, Edit. Universitaires, 1961.

Ce livre est un recueil de conférences : il donne un panorama des principales communions chrétiennes et permet une bonne initiation aux questions intéressant l'unité des chrétiens. Après un exposé sur les renouveaux de l'Eglise et l'œcuménisme dû au Père Maurice VILLAIN, l'Orient chrétien est abordé sous l'angle de l'histoire par Dom Olivier ROUSSEAU, de la théologie par le Père Georges DEJAIFVE, de la spiritualité par Dom Nicolas EGENDER.

Sur la Réforme, le professeur Léon-E. HALKIN donne un portrait de Luther, le P. Louis BOUYER une étude sur la théologie luthérienne et calviniste dans la dernière moitié de ce siècle et le P. Marie-Joseph LE GUILLOU nous présente le visage assez méconnu des Eglises protestantes de France.

Pour l'Anglicanisme, le Pr. Roger AUBERT en retrace l'histoire et le P. John-W. SAATMANN en fait mieux connaître l'état actuel. Ruth SLADE décrit la situation religieuse des chrétiens non catholiques séparés aussi de l'Anglicanisme et qui constituent les Eglises libres d'Angleterre ; le P. Thomas COWLEY présente une vue générale du protestantisme en Amérique.

Pour terminer, 3 chapitres concernent le mouvement œcuménique. Le premier, de M. Gustave Thils a pour sujet le « Conseil œcuménique des Eglises » ; le second, du P. Le Guillou s'intitule « l'Eglise catholique et l'œcuménisme » ; le troisième de l'Abbé Michalon traite de la « spiritualité œcuménique ».

Cette simple énumération des sujets montre déjà l'intérêt du livre. La compétence de chaque auteur dans le secteur qui lui a été confié, lui permet d'aller aux faits et aux doctrines centrales. Même si l'on peut souhaiter quelques corrections de dates inexactes, quelques compléments — sur le protestantisme en Allemagne, sur les jeunes églises des missions par exemple — on a là un instrument précieux. Ce recueil donne sur chaque sujet étudié, une mise au point actuelle et sérieuse. Ne voulant pas briser, par une analyse maladroite, les petites synthèses successives que constitue chacun des chapitres, nous nous contenterons de souhaiter à cet ouvrage collectif de nombreux lecteurs en citant ces lignes de M. Michalon :

« Le travail pour l'Unité exige des vues exactes sur ce qu'est aujourd'hui l'œcuménisme et sur ce que sont nos frères... Un chrétien vivant de la vie de l'Eglise, doit parler le moins inexactement possible de l'Unité (comme il doit être averti, dans le catholicisme, de la réalité de l'action catholique, ou de l'apostolat missionnaire). On n'a pas le droit de se contenter de choses vagues ou de vues dépassées... Nous sommes en train de dépasser l'ère des pionniers. Nous ne pouvons plus en rester au stade que symbolisent les noms d'un Sœderblom, d'un Halifax, d'un Brent, d'un Portal, d'un Mercier, d'un abbé Paul Couturier. Ils étaient des éveilleurs, mais n'engageaient qu'eux-mêmes dans leurs efforts œcuméniques. Aujourd'hui ce sont les églises comme telles qui, au Conseil œcuménique notamment, s'engagent dans cette recherche d'obéissance à l'Unité voulue par le Christ. »

Nous ajouterons une remarque sur la valeur, non plus d'information mais de formation de cet ouvrage. S'il faut bien distinguer, par exemple, l'Orthodoxie de la Réforme, il est impossible, en pratique, de les traiter séparément sans tenir compte des liens organiques qui les unissent. Il est donc nécessaire de garder présent à l'esprit une vue globale du problème de l'Unité ; en rassemblant toutes les études sur l'Orient chrétien, la Réforme, l'Anglicanisme et les « free churches », ce recueil aide à mieux juger les situations particulières en fonction du tout, dans des perspectives vraiment catholiques.

* *

II. — OUVRAGES GENERAUX

3. — M. J. LE GUILLOU, O. P. : **Mission et Unité.** *Les exigences de la Communion.* — 2 vol. (14×22), 296 et 336 p. Coll. « Unam Sanctam ». — Paris, Edit. du Cerf, 1961.

L'accueil que ce livre a déjà reçu chez certains de nos frères séparés en souligne la valeur. Relevons le témoignage d'un orthodoxe, l'archimandrite Pierre L'HUILLIER dans le « *Messager de l'exarchat*

du patriarche russe en Europe occidentale » (n° 36, octobre-décembre 1960, p. 61) :

« Depuis quelques années ont paru divers travaux de valeur, relatif à l'œcuménisme ; c'est dans cette catégorie que se place la magistrale étude du P. Le Guillou... Il est, certes, impossible de donner en quelques lignes une idée, même approximative, d'un livre dont la substance est si riche. Ne serait-ce que par sa documentation, cet ouvrage est appelé à servir de manuel à tout théologien intéressé aux relations inter-confessionnelles ; aussi faut-il espérer qu'il incitera des théologiens orthodoxes à exprimer solidement les positions de notre Eglise dans les questions théoriques et pratiques concernant notre attitude vis-à-vis des chrétiens allodoxes en évitant et l'apologétique simpliste, d'une part, et le libéralisme dissolvant de l'autre. »

Partageant cette admiration et condamné, à notre tour, à faire un choix, nous indiquerons d'abord quelle est l'idée directrice de cette vaste synthèse, nous en suivrons quelques développements et nous retiendrons ce qui paraît un acquit particulièrement précieux pour la théologie de l'église.

L'idée directrice. — Elle explique à la fois l'unité et l'intérêt de cette composition (l'absence de conclusion à la fin du second tome laisse le lecteur dans l'attente de la dernière partie de cette symphonie inachevée). Pour le prélude : deux constatations. D'une part, les chrétiens séparés se regroupent, forment des églises qui ne veulent plus s'ignorer mais qui désirent se rapprocher et tous ensemble ils tendent ainsi vers l'unité. Cette attente collective de l'unité est la raison d'être du mouvement œcuménique. D'autre part, l'évangélisation se heurte à des difficultés nouvelles dans un monde de plus en plus athée. Des exigences missionnaires s'imposent : les chrétiens ne pourront transmettre le message évangélique en plénitude que s'ils sont d'abord unis eux-mêmes entre eux. La tâche missionnaire exige l'unité dans la communion. Comment cette liaison entre l'œcuménisme et la mission a-t-elle évolué, quel est son état actuel, comment comprendre théologiquement ce rapport étroit constaté, en fait, entre la mission et l'unité : bien des questions se posent. Dès l'avant-propos, l'A. expose la conviction qui a dirigé tout son travail :

« Le rapport entre l'œcuménisme et la mission m'est apparu, écrit-il comme le problème-clé de la situation des communions chrétiennes dans le monde : il importait de l'analyser pour lui-même pour en dégager toutes les conséquences. Le présent livre n'a pas d'autre but. »

Ce rapport entre l'œcuménisme et la mission commande tout le développement de cette étude. Il convient, tout d'abord, de bien connaître le fait œcuménique. Une 1re partie expose la situation des communions de la Réforme avant que la seconde partie aborde la situation des églises orthodoxes.

La Réforme. — On sait le renouveau qui existe dans les communautés issues de la Réforme, mais on en analyse assez rarement les tendances profondes. Pour comprendre le dynamisme actuel du protestantisme il faut tenir compte de son essor missionnaire et de son principe d'unité : une fidélité toujours renouvelée à la Parole de Dieu. Cette fidélité à la Parole ne peut être assurée par une interprétation de l'Ecriture laissée à la liberté de chacun : l'attitude de libre examen recommandée au XIXe siècle semble actuellement dépassée. Cependant si l'on reconnaît que l'Ecriture trouve son vrai sens dans l'assemblée on ne s'entend pas facilement sur ce qui est l'Eglise : il y a là un pôle de dissociation. Le mouvement missionnaire vient corriger partiellement cette lacune. Grâce à lui, quelques lignes majeures qui préparent une théologie de l'Eglise se dessinent. L'auteur en note cinq : 1° La mission appartient si bien à l'être même de l'Eglise qu'il est impossible de disjoindre Eglise et mission ; 2° L'Eglise se définit par rapport au monde ; 3° L'Eglise est apostolique ; 4° L'Eglise est une communion dymanique ; 5° L'Eglise est un devenir.

Ces aperçus sur ce qu'est l'Eglise dans la pensée de certains disciples de la Réforme éclairent les problèmes qui se posent dans le mouvement œcuménique. L'A. qui a étudié de près l'histoire et l'évolution de ce mouvement signale quelques tentations de l'œcuménisme. Ces écueils se ramènent à quatre points : 1° La tentation du passage indu à la notion d'Eglise ; 2° La danger d'une mise entre parenthèses des questions difficiles ; 3° La tentation de « prépondérance protestante » ; 4° La tentation de l'union fédérative. On voit combien est délicate la tâche des responsables pour que le mouvement reste fidèle à sa ligne et porte à leur terme les espérances qu'il a fait naître.

L'Orthodoxie. — Au sujet de l'Orthodoxie, on examine successivement les données traditionnelles, les rapports de l'Eglise orthodoxe avec le mouvement œcuménique, puis avec l'Eglise catholique ; enfin dans un chapitre fort intéressant, nous voyons comment les Eglises orthodoxes devant leur mission de témoignage redécouvrent l'importance de la mission et de la communion, la valeur de la tradition et du développement, puis s'acheminent vers un concile panorthodoxe. Parmi toutes ces analyses de situation, relevons ces lignes sur la redécouverte des exigences de la communion entre Eglises. « Les diverses Eglises autocéphales sont souvent sans lien véritable de connaissance et de compréhension réciproque.

« Portant plutôt leur attention vers l'approfondissement de la vie intérieure, les Orthodoxes ont négligé l'unité externe : vivant dans les Eglises autocéphales, séparées par les frontières nationales, ils n'ont pas organisé une unité suffisamment intense et puissante entre eux. » (Joan Coman cité par J. Goia, *Vues Orthodoxes roumaines sur le schisme et l'unité*, dans *Istina*, 1955, I, p. 49). Ce mouvement de découverte de la communion est particulièrement sensible chez les jeunes Orthodoxes, plus ouverts aux perspectives mondiales, et dans les églises Orthodoxes de derrière le rideau de fer : alors qu'elles avaient trop longuement sauvegardé jalousement leur indépendance, les Eglises roumaine, serbe, bulgare, russe, semblent désormais se rechercher et elles finissent par se reconnaître *indispensables l'une à l'autre :* face à la pression marxiste athée, ces Eglises, qui jusque-là avaient été habituées à s'appuyer sur l'Etat, éprouvent le besoin de s'encourager et de s'apporter une aide réciproque *pour porter ensemble témoignage de leur foi.* Des perspectives nouvelles s'ouvrent ainsi : il apparaît clairement que la simple profession de la même foi n'est pas suffisante, mais qu'elle demande à être vécue en commun : il est impossible

qu'une Eglise se désintéresse de la façon dont les autres Eglises répondent aux exigences de leur foi devant les problèmes nouveaux.

« Ainsi c'est de la prise de conscience des exigences de la foi — dans son rapport avec la communion et avec la mission, — que les Eglises Orthodoxes commencent à mesurer les insuffisances du système actuel des autocéphalies. Le patriarche Vincent (de Yougoslavie) ne déclarait-il pas récemment, dans une rencontre interorthodoxe : « Les protestants se rencontrent souvent dans le mouvement œcuménique, les catholiques se rendent à Rome ; pourquoi, nous Orthodoxes, ne nous rencontrerions-nous pas ? » (I, p. 207).

Ces quelques lignes méritaient d'être soulignées : elles nous permettent, bien rapidement, de saisir une des manifestations de ce que l'auteur appelle plus loin (p. 22), un *certain dynamisme de catholicité*. Le mouvement œcuménique, qui entraîne maintenant aussi l'Orthodoxie, tend en effet de toutes ses forces vers une plénitude de la mission et de la communion ; il cherche à manifester « l'intégrité de la plénitude de l'Eglise de Jésus-Christ » (W. A. Visser't Hooft, *Les exigences de notre vocation commune,* Genève, 1960, p. 37). Quelques réflexions sur la « plénitude catholique » achèvent ce premier livre rempli d'informations et de jugements nuancés sur les communions chrétiennes de la Réforme et de l'Orthodoxie.

Le théologien catholique devant l'Unité.

Après avoir regardé avec sympathie, comme de l'intérieur ces communions séparées de Rome, nous sommes invités, dans le second volume, à prendre mieux conscience des problèmes que l'unité des chrétiens pose actuellement au théologien catholique.

Une première partie a pour titre *Eglise et Unité* ; elle retrace la genèse des divisions, décrit l'évolution des genres littéraires depuis le genre « controverse » jusqu'au dialogue œcuménique, affirme la mission réconciliatrice de l'Eglise à l'égard des communions séparées et constate enfin l'ampleur des problèmes que pose actuellement à l'Eglise le mouvement œcuménique. Nous résistons à la tentation de nous arrêter à l'un ou l'autre de ces chapitres car nous voulons mettre en relief ce qui nous paraît encore plus important.

La seconde et dernière partie, intitulée *Mission et Communion,* contient en effet le fruit savoureux de toutes ces recherches ; c'est, en somme, la réponse d'un théologien catholique aux besoins profonds des chrétiens qui tendent vers l'unité.

Les chrétiens sont à la recherche de l'unité dans une plénitude de ce qu'ils possèdent partiellement. Seule l'Eglise de Jésus-Christ est la fin de leur élan spirituel. Mais cette Eglise, qu'est-elle ? A la question : qu'est-ce que l'Eglise ? les chrétiens des communautés séparées ne donnent pas une réponse unanime ; c'est sur ce point surtout que se rencontrent les incertitudes, les divergences, les oppositions, les controverses. Il importe donc non seulement de donner à l'épouse de Jésus-Christ le visage de sa jeunesse — c'est l'un des buts du futur concile — mais encore de trouver une présentation doctrinale de l'Eglise, à la fois plus traditionnelle et plus accessible à l'ensemble des chrétiens que celle que beaucoup ont connue jusqu'alors. C'est le mérite du P. Le Guillou de remettre en valeur une notion traditionnelle, acceptée de tous les chrétiens, notion qui peut servir de base pour une ecclésiologie : il s'agit de l'idée de communion.

« L'ecclésiologie traditionnelle commune à l'Occident et à l'Orient, avant le schisme, écrit-il, peut se résumer dans cette phrase : l'Eglise est une communion catholique dont l'Eglise de Rome est le centre. Pour le Nouveau Testament comme pour les Pères, l'Eglise est constituée par une communion, une *Koinônia,* une *communio.* La conscience en est si vive dans les premiers siècles qu'un Augustin peut déclarer : « Les témoignages des écritures canoniques démontrent sans qu'elles aient besoin d'interprète que l'Eglise consiste dans la communion de tout l'univers » (*De unitate Ecclesiæ contra Donat.,* 20, 56 ; *P. L.,* 43, 434).

« Aussi bien l'Eglise catholique, dans sa visibilité même, est-elle constituée par la communion des églises locales représentées par leur évêque et comme identifiées à lui, communion qui a pour centre et pour tête l'Eglise de Rome. C'est dire que l'Eglise catholique n'est pas une simple communion dans la foi, mais une communion dans l'Eucharistie qui s'exprime par la médiation des évêques en communion les uns avec les autres et avec le premier d'entre eux, le Pape » (II, p. 156).

Ainsi nous sommes amenés à regarder la communion qu'est l'Eglise sous divers aspects essentiels. L'Eglise est en effet une communion de foi, une communion sacramentelle, une communion de services, une communion structurée par la communion des évêques, une communion catholique dont l'Eglise de Rome est le centre. En esquissant ainsi une ecclésiologie fondée sur la notion de communion, nous découvrons aussi l'Eglise comme signe et fondement de la communion au mystère trinitaire, comme manifestation de la Parole et de l'Esprit ; c'est une ecclésiologie traditionnelle et missionnaire, une ecclésiologie apostolique qui se dessine, bien commun de l'Orient et de l'Occident. Cet approfondissement d'un thème traditionnel fait droit aux justes requêtes de certains frères séparés — une étude plus détaillée de l'ecclésiologie orthodoxe, des ecclésiologies protestantes et anglicanes le montre — tout en gardant dans son intégrité l'acquis de la tradition catholique. Finalement une conviction se dégage de toutes ces réflexions : « les chances d'un dialogue efficace avec nos frères séparés dépendent pour une part, du développement d'une authentique théologie de la communion » (II, p. 223). Pour les aider à atteindre la plénitude catholique et pour la mieux connaître nous-mêmes, on comprend combien il serait utile de poursuivre ces recherches sur le thème de la communion à travers l'Ecriture, la Tradition patristique, le Droit canon, l'histoire et plus spécialement l'histoire des Conciles.

* *

4. — Gregory Baum, O.S.A. : **L'unité chrétienne** *d'après la doctrine des papes de Léon XIII à Pie XII,* traduit de l'anglais par André Renard, O.S.B., — (22,5 × 14), 252 p., 12,60 NF. Coll. « Unam Sanctam ». — Paris, Edit. du Cerf, 1961.

On aurait pu craindre, d'après le titre de la traduction que cet ouvrage ne fût qu'un compendium de textes pontificaux sur la question de l'unité chrétienne. Nous aurions eu alors un instrument de travail précieux, un volume comparable à ceux qu'éditent les RR. PP. de Solesmes sur les Actes des Papes. Ce genre de composition, s'il n'est pas l'objet de simples consultations mais d'une lecture complète, exige de l'usager une patience peu commune. Ici, nous avons un livre dont l'intérêt ne fléchit pas et dont le développement nous fait bénéficier d'une sérieuse enquête faite à travers plus d'une centaine de documents pontificaux de Léon XIII à Pie XII. Cette réussite est attribuable, pensons-nous, à la fermeté avec laquelle l'auteur s'est maintenu sur le plan théologique. Dès l'introduction, il nous avertit de son dessein :

« Nos préoccupations, écrit-il, n'ont trait ni à l'histoire, ni à la discipline ecclésiastique. Nous n'avons pas l'intention d'écrire une recension chronologique des différentes déclarations pontificales qui se rapportent aux Eglises séparées ; nous ne cherchons pas non plus à rendre compte des décisions et des directives du Saint-Siège relatives au travail œcuménique des catholiques. *Notre dessein est théologique :* nous nous appliquerons à exposer la doctrine de l'unité chrétienne contenue dans les textes pontificaux. »

Ce travail vise donc à mieux discerner la pensée des derniers papes pour tracer l'esquisse d'une théologie de l'unité chrétienne.

L'Unité

L'intention première du Christ est reconnue de l'ensemble des chrétiens : le Christ a voulu l'unité de l'Eglise. Pour le catholique cette unité est déjà une réalité actuelle même si, dans sa réalisation historique elle reste aussi une espérance, tant que malheureusement l'ensemble des chrétiens n'y participe pas visiblement. Pour reprendre les expressions de Mgr Journet (citées p. 134), même s'il manque quelque chose à l'Eglise, il ne manque rien dans l'Eglise. Il convenait de s'arrêter d'abord à cette unité de l'Eglise considérée en elle-même. Deux thèmes permettent de grouper les textes du magistère sur ce sujet : l'unité dont il s'agit est celle d'un peuple, le peuple de Dieu et elle est, d'autre part, l'unité du Corps mystique.

Parmi les textes allégués pour montrer l'unité de gouvernement du *peuple de Dieu,* relevons ce passage de l'encyclique *Satis cognitum* (1896), de Léon XIII où l'Eglise catholique apparaît comme une famille d'Eglises épiscopales soumises à la juridiction suprême du pontife romain.

« Si l'autorité de Pierre et de ses successeurs est pleine et souveraine, il ne faudrait cependant pas croire qu'il n'y en ait point d'autres dans l'Eglise. Celui qui a établi Pierre comme fondement de l'Eglise a aussi « choisi douze de ses disciples, auxquels il a donné le nom d'Apôtres ». De même que l'autorité de Pierre est nécessairement permanente et perpétuelle dans le Pontife Romain, ainsi les évêques en leur qualité de successeurs des Apôtres, sont les héritiers du pouvoir ordinaire des Apôtres, de telle sorte que l'ordre épiscopal fait nécessairement partie de la constitution intime de l'Eglise. Et quoique l'autorité des évêques ne soit ni pleine ni universelle ni souveraine, on ne doit pas les regarder comme de simples *vicaires* des Pontifes romains, car ils possèdent une autorité qui leur est propre, et ils portent en toute vérité le nom de prélats *ordinaires* des peuples qu'ils gouvernent. »

A propos de *l'unité du Corps du Christ,* le rôle de l'Esprit-Saint est rappelé :

« C'est l'Esprit qui tout en étant présent en personne dans tous les membres et en exerçant son action divine, agit pourtant dans les membres inférieurs par le ministère des membres supérieurs. » (*Mystici Corporis,* 1943).

Le rôle du Christ, chef du Corps mystique est plus longuement décrit et ceci nous vaut d'intéressantes mises au point sur l'usage relativement fréquent d'une expression difficile à bien comprendre : « distribution du trésor sans limite de la Rédemption » ; l'image matérielle du trésor n'est pas sans inconvénient pour évoquer ces richesses d'ordre spirituel. La grâce n'est pas une chose que l'on entrepose une fois pour toutes et qui serait distribuée ensuite. En réalité, si l'on dit que l'Eglise possède un trésor c'est que le Christ lui a légué le moyen de répandre et de continuer sa vie sur la terre. « Ce n'est pas la grâce qu'il lui a mise entre les mains, ce sont les signes de la grâce — les uns efficaces, qui produisent la grâce (les sacrements), les autres qui créent seulement une disposition plus ou moins grande à la grâce (l'Evangile, la prédication, la liturgie) — afin qu'elle rende présente la puissance de la croix » (p. 45). C'est donc, finalement, du Christ que nous recevons actuellement tout dans l'ordre surnaturel et c'est à lui que doit se rattacher tout homme pour être sauvé. Que cela ne se fasse pas indépendamment de l'Eglise, c'est évident, mais il faut préciser comment : aussi une note est-elle consacrée à « *l'appartenance à l'Eglise* » ; après l'encyclique *Mystici Corporis* (1943), la lettre du Saint-Office du 8 août 1949 condamnant les opinions de Léonard Feeney apporte sur ce sujet une grande lumière (cf. *Ami,* 1952, p. 741).

Dans le cas des chrétiens dissidents, cette appartenance existe mais après un examen détaillé des éléments positifs (patrimoine divin des dissidents) et des éléments négatifs (principe de dissidence) qui la composent l'auteur conclut que cette appartenance est : 1° initiale (à l'encontre des non-chrétiens) ; 2° incomplète (ce qui distingue les dissidents des catholiques) ; 3° partiellement visible (contrairement aux « saints païens ») ; 4° menacée (ce qui fait allusion à l'important facteur de variation introduit par le principe de dissidence).

Les églises séparées

Pour compléter cette vision théologique de la chrétienté séparée, il convient de connaître la situation, non pas des chrétiens pris isolément, mais des Eglises dissidentes en tant que communautés. Habituellement les groupes séparés des chrétiens d'Orient sont désignés du terme d'*Eglises* dans les documents officiels tandis que ce même terme est évité quand il s'agit de groupes de dissidents occidentaux. Interprétant ce vocabulaire, l'A. pense que, selon les papes, « les Eglises orientales dissidentes ont retenu un nombre suffisant d'éléments

de la structure sociale et sacramentelle instituée par le Christ pour qu'elles puissent être intégrées dans l'Eglise catholique, dès le moment où elles auront reconnu la primauté du pape » (p. 123). Vis-à-vis de tous les autres groupes dissidents l'Eglise catholique garde une attitude officielle plus réservée, en tenant compte de leur situation singulière, de leur patrimoine chrétien plus ou moins abondant. Il est un point qu'il faut de toute façon souligner : « l'Eglise catholique se réjouit de voir certaines communautés dissidentes revenir à des éléments catholiques qu'elles avaient longtemps négligés ». Pie XI écrivait par exemple : « Ce nous est une grande consolation qu'à notre époque il y a plusieurs de ces protestants qui se font une idée plus juste de la dignité de la Vierge, Mère de Dieu, et qui se sentent attirés et poussés à la vénérer et à l'honorer avec ardeur » (Enc. *Lux Veritatis,* 25 décembre 1931).

Quand les chrétiens séparés s'approchent davantage de la vérité, ils tendent en même temps vers l'unité : c'est une joie pour l'Eglise. Il ne doit donc pas y avoir, comme cela arrive malheureusement parfois, de calculs trop humains, de jalousies mesquines comme si le triomphe de l'Eglise se bâtissait sur la destruction de communautés rivales.

« L'Eglise n'est pas une société parmi les autres. Elle est la mère et la médiatrice universelle du salut. Elle n'a donc d'égale ni en tant que société ni en sa qualité de maîtresse de doctrine ; elle n'est même pas comparable à d'autres communautés chrétiennes. L'attitude qu'elle prend envers les Eglises dissidentes est entièrement dictée par la foi. Elle qui a reçu en don l'universalité qui est celle de la croix, elle peut se réjouir des progrès spirituels des autres chrétiens, parce que leurs progrès sont aussi les siens » (p. 133).

Ces vues de foi permettent d'atteindre les fondements de l'œcuménisme catholique. Par œcuménisme il faut entendre ici « la fonction divine de réconciliation qui est confiée à l'Eglise, en tant que cette fonction se manifeste relativement aux chrétiens séparés ». Or on peut se demander — et la réponse à des conséquences pratiques importantes — si cette fonction de réconciliation relève simplement de l'activité missionnaire de l'Eglise ou si elle doit s'en distinguer. Faut-il concevoir le but de l'œcuménisme catholique comme étant l'implantation de l'Eglise en de nouveaux territoires, ou faut-il le considérer comme une purification et une intégration dans l'unité, des dons que le Christ a semés parmi ses disciples ? Les documents pontificaux récents nous obligent à adopter la seconde position : ils distinguent en effet nettement le rôle missionnaire de l'Eglise du rôle qu'elle est appelée à jouer parmi les chrétiens séparés. L'Eglise est missionnaire parce qu'elle est catholique : son message s'adresse à tous les hommes. Elle a une fonction œcuménique vis-à-vis des frères séparés, parce qu'elle est une ; tous les dons du Christ doivent se retrouver et se parfaire dans cette unité.

« Nous affirmons, écrit l'auteur, que l'unité de l'Eglise est le fondement propre de son activité œcuménique. L'Eglise est œcuménique parce qu'*elle est le milieu propre de tous les effets de la grâce* » (p. 152).

L'œcuménisme

Finalement, après une étude plus détaillée qui met en valeur la maternité de l'Eglise à l'égard de l'ensemble des chrétiens, nous arrivons à cette définition de l'œcuménisme catholique :

« L'œcuménisme est donc la fonction :

1° que l'Eglise exerce vis-à-vis des chrétiens dissidents (cause matérielle) ;

2° qui procède de son unité catholique ou plus spécifiquement, de sa maternité spirituelle (causalité formelle) ;

3° qui est dirigée, au moins de loin, par la hiérarchie apostolique (dans la ligne de la cause efficiente) ;

4° et qui a pour but d'amener à leur guérison les patrimoines surnaturels blessés (fin prochaine) ;

5° en vue de les intégrer finalement dans l'Eglise une (fin ultime) » (p. 174).

Comment, en fait, cette fonction œcuménique ainsi définie s'exerce-t-elle dans l'Eglise ? Un dernier chapitre répond à cette question. Il montre le témoignage œcuménique de l'Eglise en décrivant « *l'attitude œcuménique* ». Celle-ci comprend la disposition à reconnaître les éléments chrétiens détenus par les autres confessions, le refus du prosélytisme, la recherche sincère de la vérité, l'attente des bienfaits que la réunion apportera à l'Eglise catholique elle-même, la foi en l'Eglise, foyer de tous les chrétiens. Parmi tous ces aspects, insistons sur le refus de prosélytisme parce qu'il peut être en pratique l'objet de plus de difficultés. Ce refus est une conséquence de la distinction établie entre l'activité missionnaire et l'activité œcuménique de l'Eglise.

« L'oubli de cette distinction et le peu de cas fait des éléments chrétiens présents dans la dissidence, dénaturent le travail pour l'unité chrétienne et l'abaissent au rang d'un prosélytisme avide de conquête. Pressé d'amener les dissidents à l'Eglise, le prosélytisme méconnaît leur patrimoine spirituel et ne veille pas à l'entraîner vers sa perfection. A l'inverse, l'activité œcuménique s'adresse aux chrétiens dissidents en leur qualité, précisément, d'héritiers de traditions chrétiennes partielles et il a pour objet formel de guérir ces traditions afin qu'ils obtiennent leur parfaite santé dans l'unité de l'Eglise » (p. 192).

La charité est compréhensive et aime à découvrir tout ce qu'il y a de bien dans l'autre. D'ailleurs, tout cet effort œcuménique doit être animé par la charité et les documents pontificaux soulignent l'importance de la sainteté qui unit et de la prière pour l'unité chrétienne. Les dernières pages de ce beau livre sont consacrées à ce sujet.

Ainsi la doctrine des papes, de Léon XIII à Pie XII, sur l'unité chrétienne est maintenant d'un accès facile. En se limitant aux documents pontificaux, l'auteur laisse dans l'ombre l'apport des théologiens ; il ne présente donc pas toute la réflexion catholique au sujet de l'unité mais cette limitation volontaire est très intéressante. Le catholique apprendra à goûter la saveur de ces textes officiels qui donnent à sa foi une nouvelle fermeté ; il mesurera davantage les bienfaits d'un magistère vivant dans l'Eglise, il pourra admirer aussi comment Jean XXIII prolonge et développe l'œuvre commencée par ses prédécesseurs immédiats.

Si ce livre tombait entre les mains d'un de nos frères de la Réforme nous ne pouvons évidemment prévoir ce qui arriverait mais nous souhaitons que cette lecture fasse mieux comprendre la place et la liberté du théologien catholique. L'absence, dans les communautés réformées, d'un magistère vivant comme celui des évêques et du pape, donne au théologien protestant une responsabilité beaucoup plus immédiate vis-à-vis de la foi des simples fidèles. Le théologien catholique n'est pas, comme tel, membre du magistère de l'Eglise et il se trouve, en fait, plus libre dans la recherche d'une vérité toujours inépuisable. L'enseignement du magistère, loin de l'enchaîner comme on pourrait le croire en regardant les choses de l'extérieur, le rend au contraire plus libre, non seulement en le dégageant de la responsabilité directe de la foi des fidèles mais en le conduisant plus rapidement à la vérité qui délivre.

Pour clore ces réflexions reprenons simplement le titre de l'édition originale de ce bel ouvrage, titre qui est aussi une prière : « *That they may be one* : Qu'ils soient un ! » (*A suivre*).

J. PINTARD.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

FOI ET TECHNIQUE

Le mouvement international des Intellectuels catholiques, *Pax Romana*, a tenu sa XIII[e] assemblée plénière à Louvain, en 1959, pour y étudier les problèmes que soulève « *l'accueil de la foi dans un monde scientifique et technique* ». Que la collection *Credo*, dont le sous-titre « Essais théologiques pour notre temps » dit assez la nature, ait accueilli le compte rendu de ce congrès [1] suffirait à nous faire soupçonner la portée d'un pareil thème et les valeurs de vie qu'il engage.

Nous voudrions, pour attirer l'attention de nos confrères sur l'importance de la question, résumer en ses grandes lignes le travail des congressistes, et y ajouter quelques réflexions personnelles sur le sujet, du point de vue qui doit être le nôtre, en tant que prêtres.

* *

Il est évident pour tous que le monde moderne est de plus en plus marqué par la technique et que l'homme contemporain se classe décidément dans l'espèce *homo technicus*. Le développement des disciplines scientifiques, leur prépondérance toujours plus considérable par rapport aux autres branches du savoir, leur spécialisation de plus en plus poussée, la multiplication des chercheurs, des enseignants, des ingénieurs et des techniciens ; ces faits sont des signes, à la fois causes et conséquences, d'une civilisation entièrement dominée par le progrès matériel et la technique.

Etant donné le choc psychologique et les répercussions culturelles qui en résultent, il n'est pas de problème plus brûlant qui puisse être posé à la conscience chrétienne d'aujourd'hui que celui de la confrontation de la foi avec la science et la technique. Car il s'agit de savoir si le dialogue entre le chrétien et le monde moderne peut vraiment s'établir, c'est-à-dire si l'homme peut s'ouvrir à la transformation du monde sans renoncer à sa foi et si cette foi sera assez forte pour assumer le progrès scientifique et technique qui fait notre civilisation. Et il s'agit de le savoir non seulement pour ce qui est de nos vieux pays mais surtout peut-être pour ces pays neufs qui passent presque sans transition, présentement, d'une civilisation traditionnelle de type archaïque à une civilisation profondément marquée par la science et la technique. Ici et là il s'agit pour les chrétiens de vivre leur foi dans le contexte culturel où ils sont et, par leur témoignage et leur apostolat, de redonner au monde contemporain le sens de Dieu et son propre équilibre interne.

Le compte rendu de l'assemblée de Louvain, où fut étudiée cette immense question, comporte en premier lieu trois exposés magistraux dus à M. le chanoine A. Dondeyne, professeur à l'Université de Louvain (*Technique et religion*), à M. le professeur Joseph Kaelin, recteur de l'Université de Fribourg (*La biologie dans le champ de tension de la pensée contemporaine*), et à M. O. Costa de Beauregard, directeur de recherches de théories physiques à l'Université de Paris (*Problèmes de foi d'un scientifique*). Le premier montre qu'il n'y a pas opposition entre technique et religion : l'idée de création comme la notion d'un Dieu transcendant et miséricordieux ont permis de dépasser le vieux mythe de Prométhée ; il ne s'agit plus d'un dilemme dont on devrait choisir l'un des termes en rejetant l'autre, mais d'une synthèse à opérer ; l'emprise de l'homme sur le monde matériel, loin d'être une révolte contre Dieu, est un don reçu de lui.

Le même thème est repris dans le deuxième exposé à partir d'une réflexion sur les sciences naturelles. Aucune de celles-ci ne suffit à donner une image achevée du monde ; il leur faut se dépasser elles-mêmes. Le biologiste ne peut pas faire autrement que d'élargir ses perspectives et de reconnaître l'objectivité d'un devenir finalisé, particulièrement manifeste dans le champ d'évolution qui aboutit à l'homme. Sa science lui montre que « le devenir évolutif est ancré profondément dans l'être constitutionnel de l'organisme » et « cette constatation nous permet de reconnaître plus profondément la plénitude active de l'acte créateur ». « Le concept d'évolution ne contredit donc pas le concept de création : il le présuppose plutôt » et lui donne une nouvelle dimension. Ainsi « la vision scientifique du monde et la vision théologique de l'univers peuvent se concevoir comme divers niveaux de l'interprétation qui a trait au même principe d'être ultime » et par là nous voyons que le contenu intangible du dépôt de la révélation chrétienne est une norme qui nous préserve des erreurs qui contredisent aux principes supérieurs de l'être.

Il y a beaucoup à retenir également du très brillant exposé qui termine la série. Partant de cette affirmation de principe qu'il ne peut y avoir d'opposition entre vérité révélée et vérités naturelles, foi et science (le Christ révélateur des mystères de Dieu ne se montre-t-il pas, dans l'Evangile, le maître absolu de la matière et de la vie biologique, par ses miracles ?), nous devons en conclure que si des frictions existent, « parfois très âpres, en général minimes mais répétées » entre théologiens et scientifiques (le cas typique reste

[1] *Foi et Technique*, par R. SUGRAYNES DE FRANCK, chanoine A. DONDEYNE, Pr. J. KAELIN, O. COSTA DE BEAUREGARD. In-16, 186 p., 4,95 NF. Paris, Plon, 1960.

l'affaire Galilée), elles ne peuvent être que le fait d'une maladresse ou d'une erreur imputables soit à ceux-ci soit à ceux-là et le remède se doit trouver dans une ouverture, un accueil, une compréhension réciproque des disciplines scientifiques et théologiques. Ceci suppose que le savant admette l'existence d'un autre ordre de réalité et de vérité que celui de sa discipline propre, mais aussi qu'en revanche le théologien « ne déserte pas le champ de l'humanisme scientifique » au risque de fermer à la foi l'*homme technicus* d'aujourd'hui. Nous reviendrons sur cette dernière exigence.

* *

Le livre que nous parcourons nous offre, après ces exposés magistraux, le *dossier d'une enquête* sur la question menée à travers le monde entier et dont les éléments sont dus à des personnalités hautement qualifiées des pays suivants : Australie, Autriche, Belgique, Colombie, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Hong-Kong, Inde, Italie, Liban, Pays-Bas, Uruguay, Vietnam. C'est dire la valeur et l'intérêt des faits apportés concernant le problème de la foi dans les milieux scientifiques et techniques. Risques et espoirs, déficiences et résultats positifs s'entremêlent dans des proportions variables selon les pays. Toutes ces données se laissent dépouiller, classer, organiser ; elles ne peuvent se résumer. On retiendra en particulier que l'esprit scientiste et positiviste du siècle dernier semble complètement périmé ; que le marxisme, dans les milieux intellectuels, répond beaucoup moins bien aux préoccupations scientifiques qu'aux aspirations d'ordre politique et social, et qu'en général, le technicien n'est pas hostile au monde de la foi. Mais d'autre part l'accueil de la foi dans ces milieux rencontre des difficultés particulières dues pour une part à une insuffisante formation religieuse des scientifiques, d'autre part au manque d'ouverture des chrétiens à l'égard du monde moderne et de la technique. Aux prises avec les tentations du fidéisme, ou de l'indifférentisme, conséquences d'un cloisonnement abusif entre les domaines de la foi et de la science, comment les intellectuels ne ressentiraient-ils pas un profond malaise s'ils ont l'impression de n'être pas compris de ceux qui ont mission de leur annoncer la vérité révélée ?

C'est ici que, prenant pour base les données de l'enquête, le travail des diverses commissions du congrès et enfin les conclusions du mouvement *Pax Romana*, nous allons nous permettre d'exposer quelques considérations qui les prolongent fidèlement, à ce qu'il nous semble.

* *

Commençons par ne pas perdre de vue ce dont il s'agit. Il y va pour un chrétien de la possibilité de vivre sa foi tout en se consacrant à la science et à la technique ; il y va pour l'Eglise elle-même de la possibilité de sa présence au monde, à l'heure où il se transforme sous l'empire de cette technique et de cette science. Mais, s'il faut juger sur des impressions et des apparences, voici qu'un danger nous menace : celui de méconnaître l'existence d'une mentalité et d'un milieu scientifiques, leurs caractéristiques et leurs besoins propres. Faudrait-il diagnostiquer un certain anti-intellectualisme dans le manque d'appétit intellectuel en général, et plus spécialement le manque d'ouverture aux problèmes posés par le monde de la science et de la technique, dont fait preuve une partie du clergé, tout en se dispersant dans une activité où les formules et les recettes risquent de se substituer à l'inspiration fondamentale et à la réflexion profonde ? Pourtant l'enquête de *Pax Romana* notait honnêtement, au bénéfice de certains pays (France, Italie, Etats-Unis, Liban), « l'intérêt accru du clergé pour les problèmes scientifiques et intellectuels en général », et c'est d'un bon espoir.

Le scientifique, le technicien, ne sont pas de soi fermés aux valeurs religieuses. Si d'un côté le développement scientifico-technique risque de les satisfaire d'horizons purement humains et matériels, il peut aussi leur faire toucher du doigt, avec le mystère de la nature et de la vie, « les traces non équivoques d'une finalité providentielle, révélatrice de la pensée d'un Créateur ». En tout cas, l'homme de science, et nous en témoignons personnellement pour tels membres de l'Académie des Sciences, tels professeurs de Facultés, tels ingénieurs de Polytechnique ou d'ailleurs, même quand il ne croit pas, traite avec beaucoup de sérieux les problèmes de la foi [2]. Il est remarquable, aussi bien, que les réponses à l'enquête de *Pax Romana* soient toutes on ne peut plus déférentes à l'égard de la doctrine chrétienne et de la science théologique.

Encore faut-il qu'un ministre de la Parole de Dieu sache répondre à leurs préoccupations dans l'ordre religieux. Or, « les scientifiques et les techniciens catholiques ont souvent l'impression de n'être pas vraiment compris par les milieux théologiques qui ont charge de maintenir la rectitude de la foi ». Il y a toute une présentation de la doctrine devant laquelle un penseur moderne éprouvera un malaise et une méfiance irrésistibles.

Certes, il n'est pas question d'exiger de tout prêtre une compétence dans les sciences profanes qui soit celle des spécialistes. Mais, serait-ce trop demander que d'exiger de lui une formation théologique suffisamment au point pour circonscrire exactement le domaine de la foi sans en multiplier ou majorer indûment les affirmations ; pour manifester un sens de la recherche, de cette recherche qui répond d'ailleurs à la définition de la foi (*cum assensu cogitare*), sans donner à la construction théologique un « caractère ne disons pas trop rationnel mais trop apparemment fermé sur sa rationalité acquise » ; enfin pour repenser au plan pastoral et adapter aux exigences légitimes du monde technique moderne la formulation du message chrétien ?

On songe ici, moins à une synthèse systématique pour laquelle il nous faudrait un nouveau Thomas d'Aquin, qu'à cette synthèse vitale que tout scientifique chrétien pourrait réaliser personnellement entre sa vie de foi et sa vie intellectuelle. « Beaucoup de fermetures ou de non-ouvertures à la foi n'ont pas d'autre origine » qu'une présentation conceptuelle inadéquate de la vérité religieuse et, à l'appui de cette affirmation, M. Costa de Beauregard cite en exemple « l'exposition d'une métaphysique fondée sur la physique périmée d'Aristote ». Il est très vrai que la théologie manipule tout un arsenal de notions et de principes relevant des sciences et de la philosophie, ses « servantes », mais il ne faut pas oublier que des découvertes nouvelles ont été faites depuis saint Thomas, qui attendent leur solution — cela est si vrai qu'une réponse venue d'Italie à l'enquête de

[2] Nous gardons le souvenir inoubliable de certaines retraites prêchées à des Universitaires. Et que dire de cette audacieuse retraite — au succès étonnant — prêchée dans un oflag, durant la dernière guerre, et qui était spécifiquement réservée à des incroyants ?

Pax Romana demande aux théologiens « d'avoir le courage de faire, en coopération avec le petit groupe des scientifiques catholiques, au moins la liste des points intéressant des scientifiques », pour y travailler selon les pressantes instructions de Pie XII (encyclique *Humani generis* ; allocution au 2e Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs), et que, dans plusieurs autres cas, les solutions sont périmées et doivent être remises sur le métier. Une page de M. Costa de Beauregard est à citer à ce propos :

« Si la théologie doit laisser à la science, sa « servante », l'entière responsabilité de tout ce qui est affaire de « cuisine scientifique », il ne faudrait pas qu'elle en tire la conclusion de « se retirer dans sa tour d'ivoire ». Celle-ci est, je le veux bien, d'un style très pur, mais n'en date pas moins du XIIIe siècle. Dans une maison active et vivante, la patronne suit ce qui se passe à la cuisine et prend l'avis de la cuisinière sur tout point où cet avis est valable. C'est précisément ce qu'avait fait saint Albert le Grand, le maître de saint Thomas, grand érudit dans toute la science de son temps. Et c'est ce qu'avait fait auparavant Aristote, quand il fondait sa « métaphysique » sur ce que lui avait appris sa « physique ».

Il serait vraiment paradoxal, aujourd'hui, de se réclamer de la lettre et d'Aristote et de saint Thomas, tout en reniant leur *esprit*, c'est-à-dire en voulant tout ignorer de l'immense acquis scientifique et épistémologique survenu depuis la Renaissance.

Il m'est arrivé, personnellement, de rencontrer deux théologiens, d'ordres différents, affirmant respectivement qu'il leur suffisait, pour faire de la bonne théologie, l'un de connaître en physique des lois aussi obvies que celle-ci : *le feu brûle*, l'autre qu'il est bien vain de décrire la matière d'une table comme formée de noyaux atomiques et d'électrons, et comme beaucoup plus lacunaire que pleine, quand la notion de la matière solide et continue du sens commun est bien suffisante. S'il arrive à l'un ou à l'autre de ces théologiens de lire ces lignes, j'espère qu'ils me pardonneront de confesser aujourd'hui que je n'ai pu croire un mot de leurs assertions. Tout se tient en fin de compte dans le vaste champ de la vérité ; *et tout doit se tenir à l'intérieur d'un humanisme bien constitué*. Si la philosophie est bancale, c'est-à-dire si elle n'est pas la meilleure qui se puisse à une époque donnée, comment la théologie n'en sera-t-elle pas par contrecoup imparfaite dans son expression ? Les deux affirmations que je viens de citer se comprendraient si la théologie n'avait jamais à parler ni de la matière, ni de l'espace, ni du temps, pour ne prendre que quelques exemples importants ; or, je vous le demande, quels prodiges de purification conceptuelle et d'attention verbale seraient exigés, si l'analyse de la notion de causalité, par exemple, devait être faite sur un mode strictement intemporel ? Mais nous savons bien que la vérité est tout autre, et qu'en fait la théologie *veut* parler de la causalité, du temps, de l'espace, de la matière. S'il en est ainsi, elle se couperait de tout le courant de la vie intellectuelle en refusant d'écouter la science, sa servante, qui a beaucoup appris sur ces sujets.

Elle se couperait en outre de tout pouvoir apologétique sur le monde actuel. J'ai souvent lu ou entendu qu'il faut prendre garde de ne pas scandaliser les petits (au sens spirituel du terme) et que toute vérité n'est pas bonne à divulguer d'emblée. J'ai souvent réfléchi à ce problème, et me suis souvent demandé si, pour ne pas vouloir heurter les brebis qui sont dans l'Arche et qui, en tout état de cause ne voudraient pas sauter à la mer, on ne provoque pas un dommage bien plus grand (quoique inaperçu de l'intérieur) : le dommage que l'immense foule des « gentils », je veux dire tous ceux du genre *homo technicus* (qui sont aujourd'hui la grande majorité) ne perçoivent pas l'appel, précisément, d'avoir à suivre l'Arche du Salut. »

Nous ne nous excuserons pas d'avoir apporté cette longue citation [3] à l'appui de ce que nous voulions faire entendre : la nécessité, pour le prêtre, d'une excellente formation théologique s'il veut avoir accès au monde scientifique et technique de notre époque. Il convient, en outre, au plus haut point qu'il possède les éléments de culture scientifique requis de tout homme cultivé de notre temps et qu'il reste joyeusement ouvert au progrès technique comme à l'esprit scientifique.

Enfin nous oserons, allant plus loin que le congrès de *Pax Romana* qui n'exprime qu'un souhait, dire que l'Eglise *a besoin* de ces vocations exceptionnelles qui font de certains prêtres d'authentiques savants forçant par leur compétence même l'audience et le respect des plus hautes sphères de la pensée et démontrant, par le seul témoignage de leur vie, la compatibilité et l'harmonie de la science et de la foi. A maintes reprises le congrès *Pax Romana* a cité le nom de Teilhard de Chardin, mais il est d'autres noms connus du monde savant. La France a vu disparaître dernièrement les chanoines Breuil et Drioton ; elle en possède encore une pléiade dans ses Universités catholiques et jusque dans ses Académies. Aussi bien les autres pays catholiques ne sont pas en reste.

* *

Sur le plan institutionnel, l'enquête de *Pax Romana* souligne à plusieurs reprises l'importance des Universités catholiques en vue du problème à résoudre, bien que l'optique puisse quelque peu différer d'un pays à l'autre. Il est incontestable qu'elles ont été fondées pour permettre une fructueuse rencontre des sciences humaines avec la foi chrétienne. En France, en particulier, qui possède (à Lille) depuis près d'un siècle une faculté catholique de médecine et où l'on note au sein de toutes les Universités catholiques « un effort très remarquable de développement des facultés de sciences, des laboratoires de recherche et des écoles d'ingénieurs — effort freiné seulement par le coût exorbitant des installations », rien d'étonnant à ce que l'on trouve « un climat dilatant » dans l'enseignement à tous les degrés et non seulement « un souci marqué d'intégrer les sciences à la formation humaine totale », mais celui d'intégrer à son tour cette dernière dans une vision chrétienne du monde qui lui donne son état de grâce. Le but est le même d'ailleurs chez les catholiques, sous tous les cieux. Et Dieu veuille que les difficultés financières non plus que les intrigues ou les illusions ou les vues bornées ne viennent porter un coup fatal à ces institutions d'Eglise ! Ce n'est pas la multiplication d'écoles supérieures qui pourraient légitimer chez nous la disparition d'une faculté catholique de sciences : bien au contraire.

[3] Ces idées ont été reprises en commission, par le congrès, dans la résolution suivante :

— « La transformation de l'image du monde due à l'essor scientifique ne peut pas être sans conséquence pour la réflexion théologique. Il ne s'agit pas sans doute de l'élaboration d'une synthèse analogue à celle que nous devons à la pensée médiévale ; mais, dans l'esprit des grands théologiens du Moyen Age, la pensée théologique doit se soucier d'assumer sans confusion les indications majeures que nous apporte la science moderne sur la structure du réel. »

Si nos Universités catholiques sont aptes à dispenser à toute une jeunesse un enseignement supérieur baignant dans une lumière de foi, c'est que déjà au plan de l'élaboration et de la recherche les diverses disciplines humaines s'y rencontrent avec les sciences divines, celles-ci s'efforçant de transmettre à celles-là le donné divin tout en bénéficiant des horizons sur le monde que leur dévoilent les premières.

Aussi nos facultés de théologie s'imposent-elles comme une nécessité au sein des Universités catholiques aux deux plans signalés de la recherche et de l'enseignement. Ce sont elles, en particulier, qui peuvent et doivent dispenser aux clercs cette formation théologique supérieure que notre monde moderne exige d'eux. A l'heure où le nombre des prêtres diminue, il est tout indiqué de décupler leurs possibilités de rendement en leur donnant, par une formation appropriée, la possibilité de dominer, intellectuellement et spirituellement, leurs tâches. Mais à combien plus forte raison convient-il d'ouvrir à de nombreux clercs les portes de nos Facultés à l'heure ou l'exige un monde en pleine transformation et que partout nos scientifiques et nos techniciens « requièrent impérieusement la présence d'aumôniers toujours mieux préparés à les assister ».

J.-C. Didier.

Comptes rendus bibliographiques

A. PELISSIER. — **Innocent VI, le Réformateur, deuxième pape limousin (1352-1362).** — Grand in-8 de 218 p. — Chez l'auteur, 25, quai Gabriel-Péri, Tulle (Corrèze).

M. le chanoine Antoine Pélissier nous a déjà gratifiés d'un *Clément VI*, dont la critique a unaniment reconnu les qualités de documentation et de solidité. Il continue donc, par cette vie du second « pape limousin », et il compte nous donner encore un Urbain V, qui sera le « troisième et dernier pape limousin ». Ces trois papes ne font pas du tout mauvaise figure dans la série des pontifes romains, bien qu'ils n'aient jamais mis les pieds dans Rome. Le présent volume a toutes les qualités du précédent. Il est assis sur des bases documentaires approfondies et une connaissance rare d'une époque cependant difficile et troublée. On trouvera ici d'étonnantes figures, comme celle de Cola di Rienzo, ou du cardinal Albornoz. On trouvera surtout un pape qui sut mériter le titre de « pape réformateur », ce qui n'était pas un mince mérite.

L'auteur n'a rien omis des activités de son héros. Il monte en lui le Gardien de la doctrine, en face des sectes diverses, le pacificateur entre les princes ou les villes en conflit constant les uns contre les autres. Il n'a pas oublié de relater les tribulations du pape lui-même menacé par les Grandes-Compagnies. Ce volume vient à la veille du centenaire d'Innocent VI, c'est-à-dire à son heure. Bravo !

Dom Charles POULET, O. S. B. — **Histoire du Christianisme,** publiée par J. SECHER. Fasc. XXXIX (Epoque contemporaine). — In-4. — Paris, Beauchesne, 1961.

Ce fascicule n'est plus de Dom Poulet, mais des collaborateurs qu'il avait lui-même demandés pour achever son ouvrage. C'est la suite du tome II de l'*Epoque contemporaine.*

Deux chapitres, rédigés par E. de Moreau, présentent l'histoire de l'Eglise catholique en Belgique et en Hollande, de 1795 à 1914.

Les cinq chapitres suivants, formant le livre XII, et dus à la plume de M. G. Frits, donnent l'histoire de l'Eglise en Allemagne.

L'Eglise de Suisse est étudiée en six chapitres (livre XIII) par Dom Théodore Schwegler, O.S.B., moine de l'abbaye d'Einsiedeln (Suisse).

Les trois derniers chapitres (livre XIV) renferment l'histoire des Eglises orientales par le P. R. Janin, des Augustins de l'Assomption, bien connu par ses importantes publications sur les Eglises d'Orient. L'auteur y traite d'abord des Eglises orthodoxes (grecques, melkites, slaves, roumaines et géorgiennes, et des nouvelles autonomies, issues de la guerre de 1914-18), — puis des Eglises monophysites et nestoriennes, — enfin des groupes catholiques de même race que les dissidents et vivant avec eux.

Ces études, rédigées par des hommes qualifiés, sont bien dans le genre de Dom Poulet. Chapitres substantiels, agrémentés d'illustrations, et pourvus d'une bibliographie mise au point et abondante, surtout en langue étrangère comme il convenait aux sujets traités.

Souhaitons que la fin de cette histoire, commencée en 1932, ne tarde pas trop.

Abbé J. D. GERNIGON. — **De l'origine des Registres paroissiaux à l'établissement de l'Etat civil, en Maine et en Anjou.** — In-8 de 204 p., avec photocopies et illustrations, 8,50 NF. (fco, 9,10). — Chez l'auteur, route de Craon-Pouancé, Renazé (Mayenne). C.c.p. Rennes 13.199.

Cet ouvrage, abondamment et solidement documenté, comprend deux parties.

La première, aride quant au sujet, présentée avec clarté, relate la ferme attitude des évêques à l'égard des curés, la situation difficile des curés vis-à-vis des fidèles récalcitrants, pour obtenir, développer et perfectionner la tenue des registres paroissiaux d'abord limités à la relation des actes de baptême, puis comprenant, par la décision du Concile de Trente, la rédaction des Registres de baptême, de mariage, de confirmation et de communion. Elle fournit à l'auteur l'occasion d'aborder un sujet inattendu, et d'un intérêt réel pour les historiens de la dévotion aux Saints Cœurs de Jésus et de Marie. En effet, des curés du Maine et de l'Anjou traçaient au début des registres, ou au début des actes de chaque année, les monogrammes du Christ et de la Vierge. C'était entre 1583 et 1636. Mais à partir de 1636 et jusqu'en 1680, ces monogrammes apparaissent en filigrane dans les feuillets des registres paroissiaux. Les accompagnent tantôt un cœur avec plusieurs clous, tantôt la lettre majuscule M, tantôt un cercle, au centre de la croix, figurant l'Eucharistie.

La deuxième partie de l'ouvrage est un exposé de la vie sociale et religieuse, d'après les notes recueillies dans les registres paroissiaux.

Notes de toutes sortes, à propos de baptême, de mariage, de sépulture, notes d'ordre météorologique, économique, religieux, militaire auxquelles ont puisé, avec une mentalité différente, les auteurs de manuels d'histoire. Tout cela est prenant comme un roman.

Une annexe concerne le *Corpus Domini* et la Confirmation. En tout cela, il y a matière à puiser pour la connaissance des méthodes apostoliques du passé et pour le mouvement liturgique. Cette étude est une synthèse, clairement présentée.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 24 octobris 1961
G. Michel, *vic. gen.*

Le gérant : C. Gailbraud

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

FILMS-FIXES : DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Viennent de paraître :

LA VOCATION DE JEAN BOSCO

2 films « Eastmancolor » avec livret........ 30,90 NF.
1 disque 30 cm., 33 tours.................... 31,90 NF.

LA MICHE DE PAIN

(Couleurs)

Deuxième Année

Parus :

Films 1 à 3 .... 28,80 NF.

Pour paraître fin Novembre :

Films 4 à 6 .... 28,80 NF.

●

Paru précédemment :

LA MICHE DE PAIN

Première Année

16 films « Eastmancolor » .... 153,60 NF.

●

Envoi gratuit, sur simple demande, de notre catalogue « NOUVEAUTES OCTOBRE 1961 »

★

ÉDITIONS DU BERGER

4, rue Cassette, PARIS (VI) C. C. P. Paris 3171-01

le chauffage des églises

résolu par le
CALORIFÈRE A MAZOUT

AERCO

A AIR SOUFFLÉ

Nombreuses références

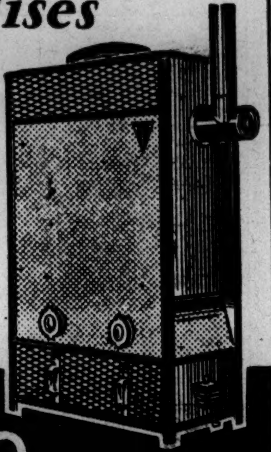

ETABL^ts **ENNCO** CONSTRUCTEURS
88, AV. A.-DUTRIEVOZ - TEL. 52.82.48
VILLEURBANNE (RHONE)

NOUS CONSULTER EGALEMENT POUR LE CHAUFFAGE DES ECOLES, CINEMAS, SALLES PAROISSIALES, ETC...

FONDERIE de CLOCHES de PARIS

57, av. Gambetta, Bagnolet (Seine)

BLANCHET & Cie

fond, accorde, répare les cloches de toutes dimensions et les

ELECTRIFIE

Seul fondeur de cloches équipant électriquement depuis 1920 les cloches avec des appareils parfaitement adaptés, conçus, mis au point et construits dans ses ateliers.

Devis et visite sans engagement sur demande

5092

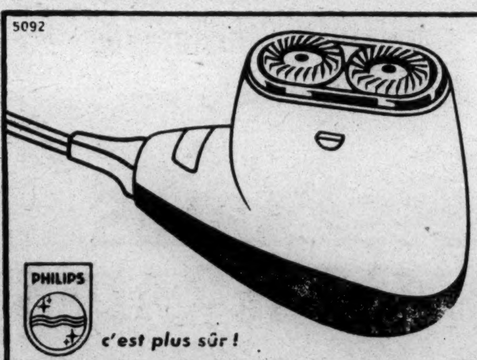

Plus que jamais champion du monde

RASOIR PHILIPS

"STANDARD UNIVERSEL"

65 NF

Lotion Olfran pré-shave: spécialement étudiée pour préparer le visage. Permet de se raser encore plus agréablement.
Lotion Olfran after-shave : rafraichissante, adoucissante et tonifiante. Sensation de bien-être après le rasage.

LOURDES

PALAIS DU ROSAIRE

MAISON CATHOLIQUE

LISIEUX

Objets de piété

LIBRAIRIE P. TEQUI, 82, rue Bonaparte, PARIS-6e

C. C. Paris 386-21

POUR NOVEMBRE

BARBE (Chanoine H.). — *Frères et Sœurs malades* 8,75
GARRIGUET (Abbé). — *Lectures pour le Mois des Morts* Consolations et espérances 4,50
ROUZIC (Abbé). — *Le Prix des Larmes* (à ceux qui pleurent) 7,50
— *Douleur et Résignation*, 3e édit. In-12 7,50
— *Le Purgatoire* (Pour nos morts et avec nos morts), 5e édit. 9,00
AVIS SPIRITUELS. — *Un Aide dans la Douleur*. 60e mille 7,50
COUDURIER (Abbé). — *Vie de la Bienheureuse Vierge Lidwine* 6,00
QUADRUPANI (R. P.). — *Direction pour rassurer les Ames timorées* 3,00
— *Direction pratique et morale pour vivre chrétiennement dans le monde* 3,00
DECORNE (Chanoine E.). — *Dans la chambre du malade. Consolations et Conseils. Délassements et Souvenirs* 7,50
FRANÇOIS DE SALES (S.). — *Les Larmes du Veuvage essuyées par saint François de Sales*, lettres de consolation adressées à des chrétiens de son temps, suivis des Litanies de la résignation. In-32 3,00
MARDUEL. — *Face à la Solitude, dans la lumière du Veuvage de Marie* 5,00

ETUDES RELIGIEUSES

La Pénitence, sacrement d'amitié

par M. MELLET, O. P.
Professeur aux Facultés Catholiques de Lyon

Cet ouvrage épuisé depuis quelque temps est réédité avec de nouveaux chapitres. Le succès remporté par la première édition garantit l'accueil que le public réservera à celle-ci.

Un volume sous couv. illustrée, 150 pages . . 6,90 NF

Rappel :

E. H. SCHILLEBEECKX : **Le mariage est un sacrement** . . . . 3,75 NF
H. VAN DEN BUSSCHE : **Le Notre-Père** . . 4,95 NF
F. NEIRYNCK : **L'évangile de Noël** . . . . 3,00 NF

OFFICE GÉNÉRAL DU LIVRE
14 bis, rue J.-Ferrandi, PARIS

Vient de paraître :

Adalbert SEIPOLT
LE CANARD DU CARDINAL
Histoires gaies de quelques saintes personnes et d'autres qui voudraient l'être
Style pittoresque et piquant. Un livre d'humour vrai et au meilleur sens du mot .... env. **7,50 NF.**

Michel HORATCZUK
OBOLOUNGVE
...ou l'Europe vue par un Noir
Réflexions savoureuses. Le but de l'auteur est de faire rire... et réfléchir .... env. **6,00 NF.**

EDITIONS SALVATOR, MULHOUSE (Haut-Rhin)

LIVRES REÇUS

A. ALUFFI. *La più grande conquista.* (11,5 × 16), 176 p., 400 lire. Milan, Edit. « Ancora ».

C. BARATTI. *Figure e realtà. Parabole del Vangelo.* (13,5 × 19,5), 184 p., 700 l. *Ibid.*

A. CARTOTTI ODASSO. Incontri Cateriniani (14,5 × 22,5), 192 p. *Ibid.*

G. CASORIA. *Chiesa e Stato.* (13,5 × 18,5), 184 p. *Ibid.*

A. CERVIA. *Per chi ha peccato, Per chi non ha peccato.* (11,5×16), 84 p., 180 l. — *Il libro di Betania* (13,5 × 21), 112 p., 500 l. *Ibid.*

A. CORTI. *Meditiamo i misteri del santo Rosario.* (11,5 × 16), 116 p., 250 l. *Ibid.*

G. PAOLI. *Il pericoloso bene della giovinezza.* (15 × 15,5), 192 p., 450 l. *Ibid.*

Suor Maria Amata di Gesù. (12,5 × 18,5), 212 p., 650 l. *Ibid.*

A. PEINADOR. *Consultorio moral popular*, relié (12,5 × 17), 680 p. pap. bible. Madrid, Edit. Coculsa.

Estudios de Deusto. (17,5 × 25), t. VIII, 1961, 422 p. Bilbao.

Dr HORNSTEIN et Dr FALLER. *Précis de sexologie*, relié (12 × 21), 540 p., 29 NF. Mulhouse, Salvator, 1961.

Dieu parle. Paraboles mystiques. Présenté par Mgr A. COMBES. Traduit de l'allemand par P. JUNDT. (12 × 18,5), 288 p., 9 NF. Paris, Grasset.

E. H. SCHILLEBEECKX, *Le Mariage est un sacrement.* (13 × 19), Bruxelles, La Pensée Catholique.

Une encyclopédie doctrinale, historique et pastorale

TABLES GENERALES DE L'AMI DU CLERGÉ

Sixième série : (1934-1950)

Un volume grand in-8, 448 p. sur 2 colonnes

Non broché : 8 NF + port
Broché : 11 NF + 1,50 NF port
Relié : 16 NF + 1,50 NF port

Ces prix sont valables pour la France et l'Etranger.

J.-M. HUM, O. P. et P. CNEUDE. — **Guide pastoral de Cantiques et Psaumes.** Préface de Son Exc. Mgr Lacointe, évêque de Beauvais. — (14 × 19), 500 p., relié toile, 15 NF. — En coédition Le Cerf, Le Chalet, Fleurus, etc., 1961.

Il y a quelques années paraissait le *Parolier de Cantiques et Psaumes*, qui a rencontré le succès. On s'est aperçu que l'utilisation fructueuse du recueil exigeait un guide. La signification générale de chaque morceau et de chaque strophe, les fréquentes expressions ou réminiscences bibliques et liturgiques, riches de sens, les modalités d'exécution, l'adaptation aux enfants, les circonstances d'utilisation, etc., ont besoin d'être éclairées.

Un même plan appliqué à chaque pièce en indique l'origine, signale éventuellement le disque d'enregistrement, expose de façon assez ramassée et précise, la catéchèse du texte, groupe les conseils d'interprétation et de pédagogie, énonce les thèmes spirituels, bref, analyse pour faire comprendre.

Les pages 401-493 sont consacrées aux tables : ces dernières sont dix-sept. Un encart reproduit la table des matières ; une typographie variée facilite la consultation. Ce volume est donc bien un guide ; il peut aussi aider à perfectionner les Cantiques et Psaumes.

LA SAINTE-CECILE
A LA RADIO ET A LA TELEVISION

L'Union Fédérale Française de Musique Sacrée, forte des encouragements des autorités romaines et de nombreux évêques, invite instamment toutes les paroisses de France à s'associer à la Journée Nationale de la Musique Sacrée fixée au dimanche 26 novembre qui est destinée, on le sait, à redonner une fois l'an son élan et sa juste orientation à la louange chantée dans nos églises. S'adressant très spécialement cette fois-ci à ceux qui sont la jeunesse et l'espoir de l'Eglise, elle leur lance un appel pressant :

JEUNES, CHANTEZ VOTRE FOI !

A l'heure où, plus que jamais peut-être, l'homme s'interroge sur les lendemains, où la mode est, plus plus encore qu'à l'anticipation à la... prospective — comme on dit — il est devenu courant de discerner dans les perspectives du proche avenir français un fait d'emblée dominant : celui d'une énorme poussée démographique. Ce fait, qui s'impose à l'attention et qu'on ne saurait esquiver pose aux éducateurs des problèmes dont l'urgence égale l'ampleur : ceux notamment de l'emploi et ceux du loisir. Qu'allons-nous donc offrir aux jeunes ? à cette « nouvelle race », selon l'heureuse expression de Michel de Saint Pierre, « à laquelle il suffirait, assure ce dernier, de montrer un but pour qu'elle y vole tout droit, comme la flèche vers la cible » ?

Le programme, le voici :

Faites dans votre vie de prière une large part au chant !

Plus encore, devenez dans l'Eglise les entraîneurs, les animateurs dont la louange chantée a besoin.

Soyez les premiers à clamer votre joie d'appartenir au Christ ressuscité, votre joie d'aimer, de croire, d'espérer.

En un mot, soyez dans nos assemblées chrétiennes la voix qui chante et le visage qui sourit.

3e JOURNEE NATIONALE DE LA MUSIQUE SACREE
(26 novembre 1961)

La grand'messe retransmise de la Primatiale Saint-Jean à Lyon, sera chantée par l'Institut Saint-Grégoire-le-Grand qui a mis à son programme le *Sanctus* de la messe « *Salve Regina* » de Jean Langlais.

La messe télévisée (11 Heures) sera celle de l'église Saint-Eustache, où les célèbres chanteurs dirigés par le R. P. Martin interpréteront la Messe dite « *Des Anges* » que celui-ci a composée selon la formule de l'alternance avec le chant grégorien. Au programme également, un motet inédit à Sainte-Cécile d'Eustache Du Caurroy (XVIIe s.).

Ces deux œuvres seront éditées en un disque de 25 cm qui sera vendu par l'Union Fédérale au bénéfice des organes paroissiaux et diocésains de Musique Sacrée.

* *

Pour aider Messieurs les curés et responsables paroissiaux du chant Sacré à mieux préparer et mieux vivre cette Journée, une Pochette est mise à leur disposition contenant des spécimens des éditions que nous avons conçues à cet effet (Affiches, Schémas, Textes de prédication, Insignes, Carnets de timbres...).

Envoi franco contre 6 NF. : Union Fédérale Française de Musique Sacrée, 23, rue Bachelet, Paris-18e (C.c.p. Paris 17-461-33).

En vente à l'Ami du Clergé

POUR LE MOIS DU ROSAIRE

Nouveauté :

Chan. Joseph RAIMOND
Aumônier de la Légion d'honneur

AVE MARIA

(12 × 18), 80 p., 1,50 NF. (Fco, 1,80 NF.)

Un beau petit livre sur la Sainte Vierge...
Procurons-lui un plein succès.
(S. Exc. Mgr Chiron).

LIBRAIRIE DU CARMEL

LA PASSION DE N.-S. selon le CHIRURGIEN.... 8,00 NF.
JE VEUX VOIR DIEU, par le R. P. Marie Eugène de de l'E.-J., O.C.D., 1150 p., fort beau vol. relié toile 36,00 NF.
LE SCAPULAIRE DU CARMEL, par le R. P. Elisée 4,80 NF.
LA VOIE DE L'ORAISON du P. Gabriel, de Ste M.M. 6,40 NF.
VISAGES DE L'AMOUR, par D. JULIEN........ 4,80 NF.
INTIMITE DIVINE, les 2 vol. reliés .... 44,80 NF.
du P. GABRIEL de Ste M.M., O.C.D., les 6 vol. brochés 38,40 NF.
Méditations pour tous les jours de l'année
VISAGE de la VIERGE du R.P. François de Ste Marie 4,80 NF.
VISAGE de Ste THERESE de l'E.-J. Album ...... 27,00 NF.

C.C.P. Paris 3705-00. - **27, r. Madame, Paris-6e.** - LIT. 69-57

CHEMINS DE CROIX

Bois — Cuivres — Peintures

Travail artisanal soigné

ODETTE ROCHE CONLIEGE (Jura)

Photos — Tarifs gratuits sur demande

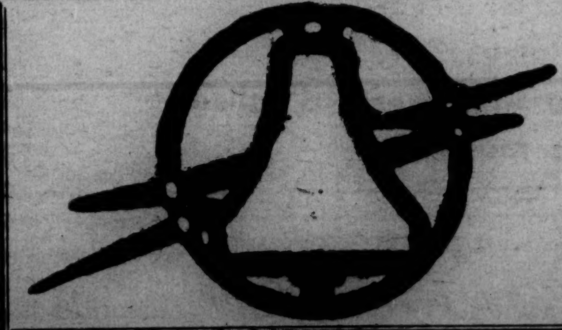

Sonneries Electriques de CLOCHES
BACH - METZ
A. BACH, Ingén. I.E.N.
Agence technique pour le Centre :
BEAUMONT (Clermont-Fd
12, avenue de Clermont
(Puy-de-Dôme)

LIBRAIRIE
BERCHE & PAGIS
69, rue de Rennes, PARIS-VIe
ACHAT DE BIBLIOTHEQUES et D'OUVRAGES RELIGIEUX

VITRAUX
Antoine BESSAC à Grenoble (Isère)
Maison de Confiance-Fondée en 1860
Travaux soignés - Prix raisonnables

Editions SAINT-PAUL 6, rue Cassette — Paris-VI[e]

Chanoine Maurice LE BAS

MON PSAUTIER, MA JOIE

Psaumes et Cantiques paraphrasés

Lettre-Préface de S. Exc. Mgr RENARD, Evêque de Versailles

Auxiliaire de prière individuelle et collective et d'une meilleure compréhension de l'Ecriture. Un outil pastoral irremplaçable.

Un volume poche (9 × 15), 320 pages Broché : 6 NF. — Relié : 8,70 NF.

●

Abbé André DEROO

LOURDES SANS FRONTIÈRE

Le Miraculé D'OOSTAKKER

Le culte de N. D. de Lourdes ne connaît pas de frontière : la multiplication des Sanctuaires en Belgique le prouve. Et voici la plus éclatante manifestation de Notre-Dame : la guérison miraculeuse, authentiquement attestée d'un infirme d'OOSTAKKER.

Un volume (14 × 19), illustré, 128 pages.. 9 NF.

Le Calendrier 1962 de l'Œuvre de Saint-Paul est paru.

L'HIVER ARRIVE !...

Pensez vite au chauffage de...

VOS ÉGLISES et SALLES D'ŒUVRES

par l'air chaud pulsé " **ETNA** "

Ets. GUIGUET - Chalon-sur-Saône (SAONE-ET-LOIRE)

Se recommander de la revue

DEVIS GRATUIT

PROCURE GÉNÉRALE DU CLERGÉ

des Missions et des Œuvres Catholiques

1-3 et 5, Rue de Mézières -- Paris-VI[e]

Métro : Saint-Sulpice ■ ***Maison fondée en 1898***

Tous Ouvrages de Librairie

Missels d'Autel — Bréviaires. etc.

Chasublerie — Mobilier, orfèvrerie et lingerie d'église

Harmoniums — Editions musicales

STATUES — DISQUES — FILMS FIXES

Revue « Musique Sacrée » — L'Organiste

Commission — *Le plus grand magasin religieux de Paris* — *Exportation*